

**Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Etrangers à Monaco**

**ACTUALISATION DU
DOCUMENT DE REFERENCE 2014
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 SEPTEMBRE 2014**



La présente actualisation du document de référence 2014 a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») le 24 février 2015 conformément à l'article 212-12 IV de son règlement général.

Elle complète le document de référence 2014 du Groupe Monte-Carlo S.B.M., enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 juillet 2014 sous le numéro R. 14-049.

La présente actualisation a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le document de référence et son actualisation ne peuvent être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Place du Casino, MC 98000 – MONACO (Principauté), ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.montecarlosbm.com).

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 18 160 490 euros
Siège social : Place du Casino – MC 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523

SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1. RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	6
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	6
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	7
2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	11
4. FACTEURS DE RISQUES	17
4.1. RISQUES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES DU GROUPE S.B.M.	18
4.2. RISQUES DE MARCHES	19
5. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	21
6. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2014	24
7. TRESORERIE ET CAPITAUX	29
7.1. SOURCES DE FINANCEMENT	30
7.2. ENGAGEMENTS DONNES HORS BILAN ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	31
7.3. AUTRES INFORMATIONS	32
7.4. FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 30 SEPTEMBRE 2014	33
8. EVENEMENTS RECENTS – COMMUNIQUE DE PRESSE	35
8.1. PROCEDURES ET LITIGES EN COURS	36
8.2. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE ET COMMERCIALE	36
8.3. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 5 SEPTEMBRE 2014 « MONTE-CARLO SOCIETE DES BAINS DE MER SE RETIRE DU BEACH CLUB SUR SAADIYAT ISLAND »	37
8.4. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19 SEPTEMBRE 2014 « ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES DU 19 SEPTEMBRE 2014 »	39
8.5. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 OCTOBRE 2014 « INAUGURATION DES PAVILLONS MONTE-CARLO, OU L'EXPERIENCE INEDITE D'UN SHOPPING DE PRESTIGE »	42
8.6. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 6 OCTOBRE 2014 « L'HOTEL DE PARIS MONTE-CARLO AMORCE SA RE-CREATION »	44

8.7.	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 OCTOBRE 2014 « DEMARRAGE DES TRAVAUX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER AU CŒUR DE MONTE-CARLO ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 220 MILLIONS D'EUROS »	46
8.8.	COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 JANVIER 2015 « INFORMATION FINANCIERE DU TROISIEME TRIMESTRE 2014/2015 »	48
9.	<u>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE</u>	<u>52</u>
10.	<u>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</u>	<u>56</u>
10.1	COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES	57
10.2.	RAPPORT DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES	97
11.	<u>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>101</u>
12.	<u>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	<u>104</u>
12.1.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	105
12.2.	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	105
13.	<u>TABLEAU DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION</u>	<u>106</u>

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

JEAN-LUC BIAMONTI
Président-Délégué

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence 2014, sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés pour le semestre écoulé de l'exercice social 2014/2015, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité en section 6 de l'actualisation du document de référence 2014 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence 2014 et de la présente actualisation.

Les comptes semestriels consolidés du semestre clos le 30 septembre 2014, figurant dans la présente actualisation du document de référence 2014, ont fait l'objet d'un rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes figurant à la section 10.2. « *Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes semestriels consolidés* », qui ne contient pas d'observation.

Le 24 février 2015
Jean-Luc Biamonti, Président-Délégué

1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

YVES DE TOYTOT
Directeur Général Adjoint Finances
Place du Casino
MC 98000
Principauté de Monaco
Tél. (Monaco) : + 377 98.06.61.25
Tél. (France) : 04.93.28.66.56

2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Nomination des Commissaires aux Comptes

Lors l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 septembre 2014, il a été voté les renouvellements et nominations de :

- ✓ MM. André GARINO et Louis VIALE, en qualité de Commissaires aux Comptes titulaires :
- ✓ Mmes Simone DUMOLLARD et Bettina RAGAZZONI, en qualité de Commissaires aux Comptes suppléants.

Leurs mandats respectifs prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2016/2017.

La composition des Commissaires aux Comptes et Auditeur Contractuel à la date de la présente actualisation est la suivante. Le tableau figurant au Chapitre 2 Responsable du Contrôle des Comptes, page 13 du Document de Référence 2014 est, en conséquence, modifié comme suit :

Commissaires aux Comptes titulaires	Organisme professionnel	Date du dernier renouvellement	Fin de mandat
André GARINO	KPMG GLD et Associés Société d'Expertise-Comptable 2, rue de la Lùjèrneta MC 98000 – MONACO	31 mars 2014 AGO du 19 septembre 2014	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
Louis VIALE	Cabinet Viale Expert-comptable 12, avenue de Fontvieille MC 98000 - MONACO	31 mars 2014 AGO du 19 septembre 2014	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

Commissaires aux Comptes suppléants	Organisme professionnel	Date du dernier renouvellement	Fin de mandat
Simone DUMOLLARD	DCA SAM Dumollard, Croci & Associés Société d'Expertise-Comptable 12, avenue de Fontvieille MC 98000 - MONACO	31 mars 2014 AGO du 19 septembre 2014	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017
Bettina RAGAZZONI	KPMG GLD EXPERTS Société d'Expertise-Comptable 2, rue de la Lùjèrneta MC 98000 – MONACO	31 mars 2014 AGO du 19 septembre 2014	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017

Auditeur Contractuel	Organisme professionnel	Date du dernier renouvellement	Fin de mandat
Deloitte & Associés	Deloitte & Associés Société d'Expertise Comptable 185 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015 (exercice clos le 31 mars 2015)

L'Auditeur Contractuel qui est mandaté par le Conseil d'Administration, intervient sur les comptes annuels de la Société des Bains de Mer, sur les comptes consolidés du Groupe, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que sur le rapport au titre des informations Sociales, Environnementales et Sociétales consolidées.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

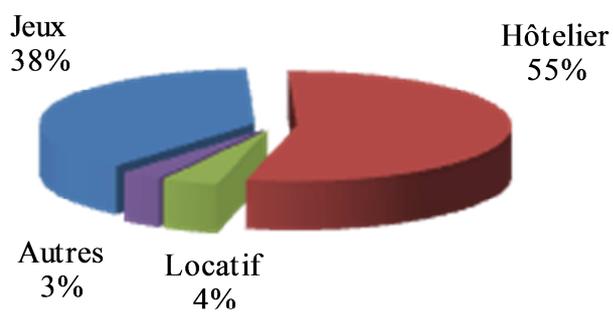
CHIFFRES CLES AU TITRE DU PREMIER SEMESTRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES

DONNEES CONSOLIDEES (en millions €)	1er semestre (examen limité)		Exercice (audité)
	2013/2014	2014/2015	2013/2014
Chiffre d'Affaires	309,5	313,9	472,5
Résultat Opérationnel Avant Amortissements	57,3	64,4	40,2
Résultat Opérationnel	30,0	39,6	(11,8)
Résultat Net Consolidé - Part du Groupe	60,0	80,8	17,3
Résultat Global	31,8	36,9	(17,8)
Capacité d'Autofinancement	57,8	59,1	44,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	32,4	55,7	79,6
Capitaux Propres	548,5	535,1	498,8
Endettement net / (Trésorerie nette)	(16,7)	(29,4)	15,6
Effectifs moyens semestriels (en nombre de personnes)	4 436	4 461	4 137
Cours de bourse au dernier jour du semestre (en €)	42,37	45,50	39,82
DONNEES SECTEUR HOTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen de chambres disponibles)	1 237	1 237	1 223
Taux d'occupation	75,2%	76,1%	59,6%
Chiffre d'Affaires	172,8	166,4	237,4
Résultat Opérationnel	29,1	27,8	(1,0)
DONNEES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin de période)	5	4	4
Chiffre d'Affaires (produit brut des jeux)	121,6	131,7	207,9
Résultat Opérationnel	8,2	15,6	5,9
DONNEES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'Affaires	13,5	14,0	26,1
Résultat Opérationnel	9,0	10,0	17,6

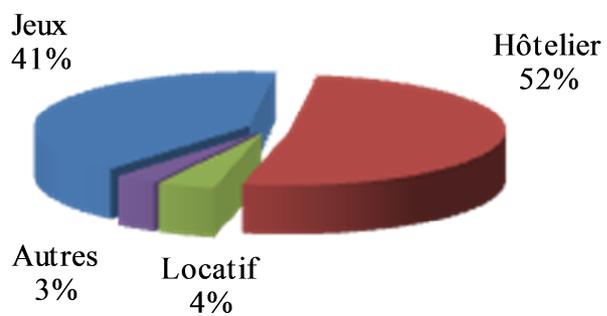
La source des chiffres clés au titre des deux derniers exercices est extraite des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les semestres clos les 30 septembre, 2013 et 2014. Les données publiées au titre des premiers semestres 2013/2014 et 2014/2015 prennent en compte la norme IAS 19 révisée tel que décrit à la note 2.4. des notes annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2013.

DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

1 er semestre 2013/2014



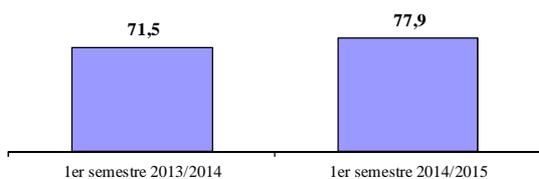
1 er semestre 2014/2015



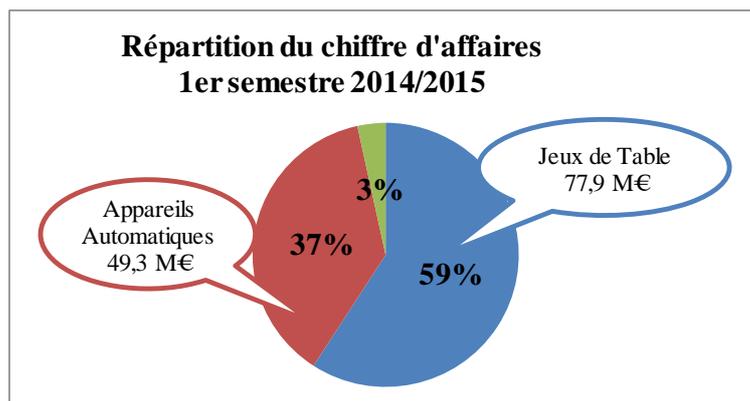
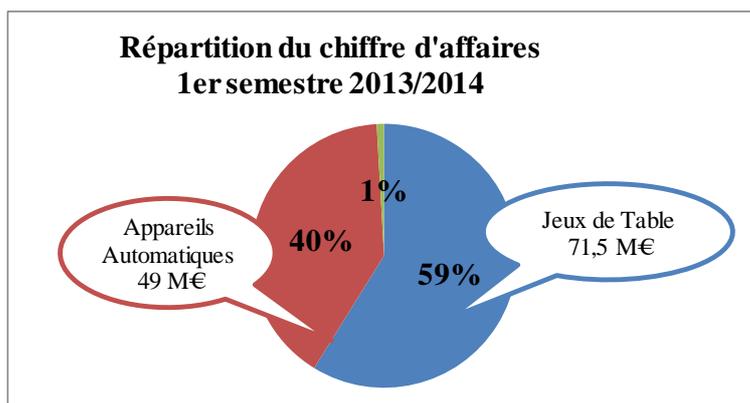
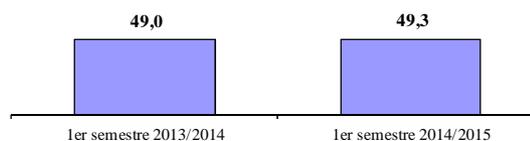
DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR JEUX

Le chiffre d'affaires des jeux de tables et des appareils automatiques est constitué du montant net des recettes de jeux. Les redevances sur la recette brute des jeux ne sont pas inscrites en diminution du chiffre d'affaires mais constituent des charges d'exploitation, enregistrées sous la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » (se reporter à la note 2.3.13. des notes annexes aux comptes consolidés semestriels).

Jeux de Table en M€



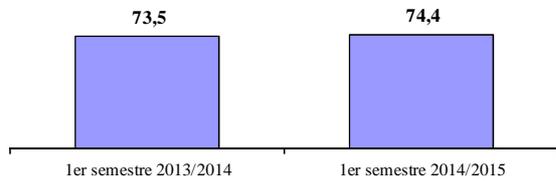
Appareils Automatiques en M€



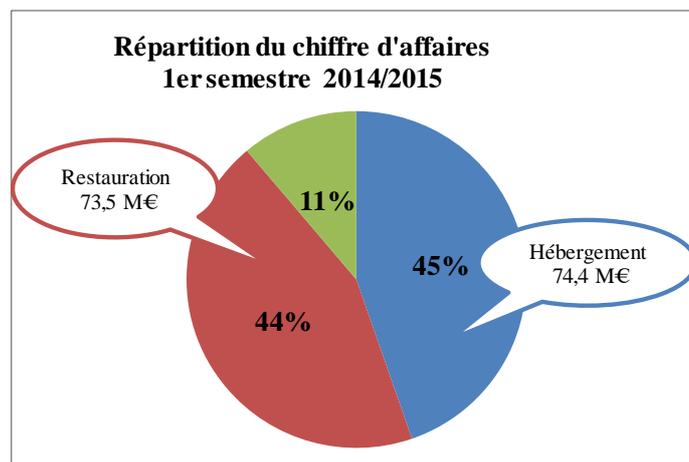
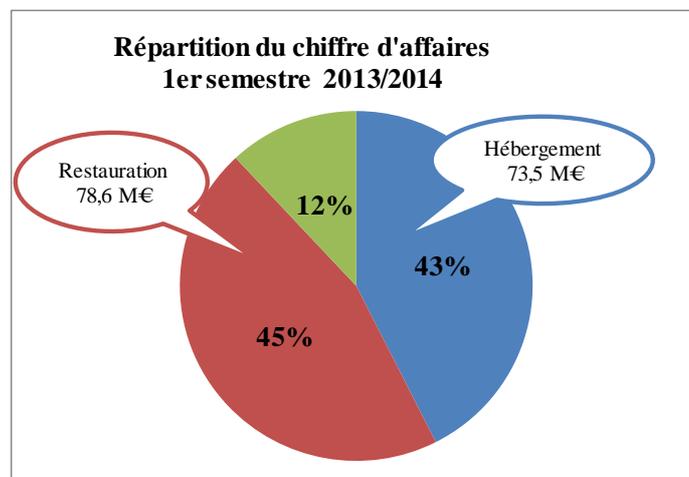
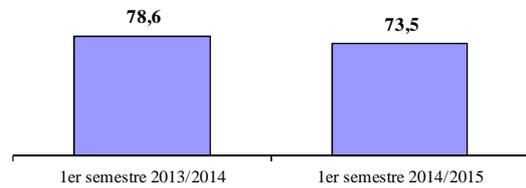
Le segment Autres qui représente 3% du chiffre d'affaires du secteur jeux du 1^{er} semestre 2014/2015, est composé des recettes des cartes d'entrée et de la restauration des points de vente au sein des casinos, désormais exploités par le secteur jeux (depuis juin 2014).

DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU SECTEUR HOTELIER

Hébergement en M€



Restauration en M€



Le segment Autres qui représente 11% du chiffre d'affaires hôtelier du 1^{er} semestre 2014/2015, est composé des activités balnéaires et des spas mais également de recettes diverses facturées aux clients des hôtels telles que le parking, le téléphone ou la blanchisserie.

CHIFFRES CLES AU TITRE DES NEUFS PREMIERS MOIS DES DEUX DERNIERS EXERCICES*

DONNEES CONSOLIDEES (en millions €)	9 mois	
	2013/2014	2014/2015
Chiffre d'Affaires	407,0	385,8
Endettement net / (Trésorerie nette)	(1,1)	7,9
DONNEES SECTEUR HOTELIER		
Hôtels exploités	5	5
Chiffre d'Affaires	210,7	199,4
DONNEES SECTEUR JEUX		
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin de période)	5	4
Chiffre d'Affaires (produit brut des jeux)	175,1	163,8
DONNEES SECTEUR LOCATIF		
Chiffre d'Affaires	19,8	21,2
DONNEES SECTEUR AUTRES ACTIVITES		
Chiffre d'Affaires	12,4	12,8

**Données non-auditées.*

4. FACTEURS DE RISQUES

4.1. RISQUES SPECIFIQUES AUX ACTIVITES DU GROUPE S.B.M.

4.1.1. Risques liés au caractère saisonnier de l'activité

Une grande partie de l'activité du Groupe S.B.M. est saisonnière avec une demande plus faible et différente en période creuse. Les mois de mai et juillet-août restent les mois les plus forts en termes d'activité : ils représentent respectivement environ 10%, 12% et 15% de son chiffre d'affaires consolidé annuel, ce qui engendre une demande plus importante avec une plus forte probabilité de risques opérationnels pendant les mois d'été si des événements affectant négativement l'activité du Groupe S.B.M. venaient à survenir (par exemple événements météorologiques, risques de pandémies, infections, fermeture de certains établissements, etc.).

Le second semestre est habituellement marqué par une baisse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel enregistré à fin septembre en raison de la diminution de l'activité une fois la saison estivale passée.

Faisant suite à un premier semestre 2014/2015 en progression par rapport à l'exercice précédent, la diminution de l'activité constatée après la période estivale s'est trouvée amplifiée par les aléas particulièrement défavorables enregistrés en novembre en matière de jeux de table et par les travaux engagés à Hôtel de Paris et les Thermes Marins Monte-Carlo.

Si la poursuite du plan de relance et de redressement a permis de nouvelles améliorations au cours du premier semestre, la conjoncture économique toujours dégradée et les difficultés exposées ci-avant conduisent le Groupe à prévoir un résultat opérationnel en déficit pour l'exercice 2014/2015.

4.1.2. Risques liés aux travaux

Comme indiqué en section 5.2 « Investissements » du Document de Référence, la Société envisage d'engager des travaux importants de développement/restructuration sur la Place du Casino au lieu et place du Sporting d'Hiver et de rénovation de l'Hôtel de Paris Monte-Carlo. Les travaux peuvent comporter des risques, et notamment :

- Les prestataires pourraient faire face à des pénuries de matériaux ou de main-d'œuvre qualifiée;
- Des problèmes environnementaux et/ou géologiques pourraient survenir à l'occasion des travaux et retarder leur exécution ;
- Les salariés des fournisseurs pourraient, pour des raisons diverses, décider de se placer en arrêt de travail ;
- Les travaux pourraient être retardés du fait des conditions climatiques ;
- D'autres éléments imprévus pourraient augmenter les coûts des travaux ;
- La construction, les matériaux, les problèmes de personnel ou les difficultés à obtenir un permis ou les autorisations nécessaires par les autorités pourraient augmenter le coût total, retarder ou empêcher la construction ou l'ouverture, ou pourraient avoir une incidence sur la conception et les caractéristiques des projets ;
- Les prestataires retenus par le Groupe S.B.M. pour accomplir ces travaux pourraient se retrouver dans une situation financière dégradée, allant jusqu'à l'ouverture d'une procédure collective à leur encontre, et se retrouver dans l'impossibilité d'accomplir tout ou partie des travaux.

Les entrepreneurs, pour effectuer les travaux dans le cadre de ces projets, vont devoir constituer, au profit du Maître d’Ouvrage, des garanties destinées à assurer la bonne exécution des obligations qui leur incombent.

La Société ne peut néanmoins garantir que ces obligations seront suffisantes pour assurer l'achèvement des travaux.

La Société ne peut garantir que les projets seront terminés dans le calendrier prévu ou que les coûts de construction ne dépasseront pas les montants prévus ce qui peut avoir un impact sur ses comptes, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

Par ailleurs, des retards significatifs dans la réception des travaux pourraient avoir une incidence négative sur l’image du Groupe S.B.M. et retarder le bénéfice des améliorations attendues de ces deux projets en termes de résultat opérationnel.

4.2. RISQUES DE MARCHES

4.2.1. Risques de liquidité

La Société dispose d’une ouverture de crédit auprès d’un pool d’établissements financiers. Conclue en 2004 pour une durée de 10 ans et quatre mois, cette convention d’ouverture de crédit revolving a fait l’objet d’un avenant n° 1 en date du 10 avril 2013 et d’un avenant n° 2 en date du 27 mars 2014 modifiant notamment les montants de tirage maximum jusqu’à l’échéance finale du 30 mars 2015. Cette ouverture de crédit est aujourd’hui d’un montant maximum en principal de 116 millions d’euros, utilisable sous forme de tirages à taux variables. Le montant maximum des tirages fait l’objet désormais d’une réduction unique de 116 millions d’euros le 30 mars 2015. L’utilisation de cette ouverture de crédit s’est établie à 45 millions d’euros au 31 décembre 2014 contre 20 millions d’euros au 30 septembre 2014.

Cette ouverture de crédit était principalement destinée à financer les besoins généraux d’investissement du Groupe S.B.M., sans restriction à l’utilisation des capitaux.

Compte tenu de l’échéance de cette ligne de crédit au 30 mars 2015 et compte tenu des engagements irrévocables pris dans le cadre des deux projets immobiliers précités, représentant un montant 110,3 millions d’euros au 10 février 2015 (dont 72 millions d’euros à moins d’un an), la Société considère que ses disponibilités financières actuelles ne seraient pas suffisantes pour procéder au remboursement du montant de la ligne de crédit utilisée à cette date, soit environ 90 millions d’euros.

Dans la mesure où l’Augmentation de Capital est garantie à hauteur de 100 % par l’Etat monégasque, la Société a fait le choix de ne pas renouveler sa ligne de crédit et de rembourser le montant utilisé à sa date d’échéance, par affectation d’une partie du produit de l’Augmentation de Capital. La Société n’aura plus aucun emprunt en cours auprès d’établissements bancaires à compter de ce remboursement.

La quote-part du produit de l’Augmentation de Capital dédiée au financement des deux projets immobiliers précités ne couvrant pas l’intégralité du besoin de financement envisagé au titre de ces projets, la Société a prévu que le solde du besoin de financement proviendra de la mise en place de

financements externes (à hauteur d'un montant minimum compris entre 235 et 275 millions d'euros) et de cessions de droit au bail (pour un montant d'environ 175 millions d'euros).

L'objectif de la Société est de disposer de ces financements externes d'ici la fin de l'exercice 2015/2016. Il est, par ailleurs, prévu que de premiers encaissements au titre des cessions de droit au bail soient constatés au cours du même exercice.

La Société ne peut néanmoins donner aucune assurance sur le fait qu'elle obtiendra les sources de financement complémentaires lui permettant de financer l'intégralité des projets immobiliers, ni sur le fait que le montant total estimé des investissements sera suffisant pour mener à leurs termes les projets immobiliers.

4.2.2. Risques de taux

Se reporter aux notes 2.3.12 et 24 des notes annexes aux comptes semestriels consolidés relatives aux instruments financiers utilisés par le Groupe S.B.M. pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des cours de change et des taux d'intérêts.

5. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

Les 12 janvier et 4 octobre 2012, le Groupe S.B.M. a annoncé son intention de lancer deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs tant pour le Groupe S.B.M. que pour la Principauté de Monaco (se reporter au paragraphe 5.2.3. du Document de Référence).

- Hôtel de Paris

Le 6 octobre 2014, l'Hôtel de Paris a lancé l'important programme de rénovation et de restructuration prévu pour durer 4 ans. L'hôtel, fermé pour un peu plus de deux mois en vue de préparer son exploitation partielle pendant les quatre années que dureront les travaux, a ré-ouvert fin décembre avec une capacité réduite à 40 chambres environ.

- Sporting d'Hiver

Le bâtiment du Sporting d'Hiver sera remplacé par sept corps de bâtiments s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige avec leurs réserves sur plusieurs niveaux (entresols, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, près de 2 500 m² d'espaces de conférences, de projection ou d'exposition ainsi que 350 places de parking. Pour conserver la mémoire architecturale de l'ancien Sporting d'Hiver, la Salle des Arts, probablement son élément le plus marquant, sera reconstruite à l'identique à l'intérieur de ce cadre contemporain.

Les travaux préparatoires ont commencé au début du mois d'octobre 2014. La Société a acquis, le 29 avril 2014, les parcelles de 416 m² et 274 m², propriétés respectives des copropriétés Saint-James et des Boulingrins supportant une servitude de passage et de parking public, moyennant le prix de 2,4 millions d'euros, ce, en vue de leur échange avec le terrain de 325,55 m², appartenant au Domaine Public, sis avenue Princesse Alice, sous réserve de son déclassement.

Le déclassement a été réalisé suite au vote et à la promulgation de la loi n°1408 en date du 8 octobre 2014 publiée au Journal de Monaco n°8195 du 17 octobre 2014. L'échange doit être réalisé au cours du premier trimestre 2015.

Les termes de l'échange avec l'Etat porteront également sur :

- La parcelle de 159 m², appartenant à la Société, située sur le rond-point au droit de l'Hôtel Monte-Carlo Bay, sous condition de maintien de l'accès à partir de Monaco, pour la Société, à la voie de contournement du New Beach qu'elle créerait, éventualité autorisée par l'Etat français, aux termes de la concession accordée à la Société le 29 novembre 1930 ;
- L'assiette des piliers des Thermes Marins déjà déclassée, par l'effet de la loi n° 1164 du 3 août 1993 et de la loi n° 1171 du 5 juillet 1994, propriété du Domaine Privé de l'Etat ; et
- La parcelle de 16 m², appartenant à la Société, à détacher de la partie Saint-James des Jardins des Boulingrins, pour assurer la reconfiguration de l'avenue Princesse Alice.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 19 septembre 2014, dans sa septième résolution, a approuvé l'ensemble de ces acquisitions et cessions et échanges à effectuer sans le versement d'une soulte quelconque de part ni d'autre.

Autorisations

Le 19 septembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a voté une délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital de 220 millions d'Euros (l' « Augmentation de Capital »). Dans le cadre de l'Augmentation de Capital, l'Etat monégasque s'est engagé, en date du 28 janvier 2015, à garantir l'Augmentation de Capital dans sa totalité.

Chiffrage des actions

Les deux projets immobiliers représentent un investissement total estimé entre 650 et 690 millions d'euros. Avec ces réalisations, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un excédent brut d'exploitation additionnel annuel supérieur à 50 millions d'euros à horizon 2019.

Au 10 février 2015, les engagements fermes d'investissements relatifs à ces deux projets s'élevaient à 110,3 millions d'euros (dont 72 millions d'euros à moins d'un an).

Afin de financer les deux projets immobiliers précités, la Société prévoit d'utiliser une partie du produit de l'Augmentation de Capital et de financer le solde par la mise en place de financements externes (à hauteur d'un montant minimum compris entre 235 et 275 millions d'euros) et de cessions de droit au bail (pour un montant de l'ordre de 175 millions d'euros).

L'objectif de la Société est de disposer de ces financements externes d'ici la fin de l'exercice 2015/2016. Il est, par ailleurs, prévu que de premiers encaissements au titre des cessions de droit au bail soient constatés au cours du même exercice.

Calendrier

Les travaux ont débuté, comme indiqué à la section 5.2.3. du Document de Référence, au début du mois d'octobre pour une durée de 4 ans.

En ce qui concerne le Sporting d'Hiver, la phase de démolition devrait être achevée en fin d'année 2015 et celle d'excavation en fin d'année 2016, les travaux de gros-œuvre commençant par la suite.

En ce qui concerne l'Hôtel de Paris, les travaux de démolition et construction porteront d'abord sur l'aile Rotonde et l'aile Alice de l'Etablissement afin que celles-ci puissent être opérationnelles à la fin du second semestre 2017, suivront ensuite les travaux de profonde rénovation des ailes Beaux-Arts et Casino en vue de leur réouverture à la fin de l'année 2018.

6. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2014

- **Chiffre d'affaires de 313,9 millions d'euros contre 309,5 millions d'euros l'exercice précédent :**
 - **le chiffre d'affaires jeux progresse de 8 %**
 - **le chiffre d'affaires hôtelier est en recul de 4 %, en raison notamment de la fermeture partielle des Thermes Marins pour rénovation et d'une activité en recul pour l'Hôtel de Paris avant le démarrage des travaux**
 - **le chiffre d'affaires locatif progresse de 4 %**
- **Résultat Opérationnel en amélioration de 9,6 millions d'euros pour s'établir à 39,6 millions d'euros contre 30,0 millions d'euros pour le premier semestre 2013/2014.**
- **Résultat net consolidé s'établit en positif de 80,8 millions d'euros contre 60,0 millions d'euros pour le premier semestre 2013/2014, l'évolution positive du résultat opérationnel étant complétée par l'impact favorable sur les résultats du premier semestre 2014/2015 de :**
 - **Cessions d'actions Wynn Resorts en début d'exercice générant une plus-value de 38,8 millions d'euros, supérieure de 5,9 millions d'euros à celle intervenue au cours du premier semestre de l'exercice passé**
 - **Nouvelle amélioration des résultats de Betclie Everest Group, qui sont pour la première fois positifs et permettent d'enregistrer une quote-part de résultat mis en équivalence de 0,9 million d'euros sur le semestre contre - 2,7 millions d'euros pour le premier semestre de l'an passé**

ACTIVITES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE ET FAITS MARQUANTS

Le Groupe enregistre des résultats semestriels 2014/2015 en progression par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

Au titre des six premiers mois de l'exercice 2014/2015, le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 313,9 millions d'euros contre 309,5 millions d'euros l'an passé. Cette légère progression résulte de l'évolution favorable de l'ensemble des secteurs à l'exception du secteur hôtelier, ce dernier étant pénalisé par la fermeture partielle des Thermes Marins et d'une activité en recul pour l'Hôtel de Paris avant le démarrage des travaux. L'activité de restauration au sein du Casino, précédemment composante du secteur hôtelier, est désormais rattachée au secteur jeux.

L'augmentation de 4,4 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé se traduit par une amélioration de 9,6 millions d'euros du résultat opérationnel, l'impact favorable d'une meilleure activité se conjuguant avec une baisse de 2,5 millions d'euros des charges d'amortissement. Pour le premier semestre 2014/2015, le résultat opérationnel du Groupe s'établit en effet à 39,6 millions d'euros contre 30,0 millions d'euros l'exercice passé.

Au cours du premier semestre, le Groupe a par ailleurs tiré profit du dénouement de ventes à terme souscrites l'an passé pour 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd. se traduisant par la constatation d'une plus-value de 38,8 millions d'euros qui impacte favorablement les comptes de l'exercice 2014/2015. Pour mémoire, une opération de même nature avait été opérée en avril 2013 générant un produit net de 32,9 millions d'euros.

De même, le Groupe bénéficie d'un résultat à l'équilibre de Betclic Everest Group, au travers d'une quote-part de 50 % du résultat mis en équivalence qui est positive 0,9 million d'euros au titre des six premiers mois contre - 2,7 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net consolidé du premier semestre 2014/2015 est positif de 80,8 millions d'euros contre 60,0 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice dernier.

Secteur jeux

Avec des recettes de 131,7 millions d'euros contre 121,6 millions d'euros l'exercice précédent, le secteur jeux présente une progression de 8 % de son chiffre d'affaires, avec cependant une évolution différente suivant les segments d'activité.

Le secteur des jeux de table enregistre une augmentation de 9 % de son chiffre d'affaires, à 77,9 millions d'euros au lieu de 71,5 millions d'euros pour les six premiers mois de 2013/2014, en raison de l'évolution favorable des jeux européens.

Les recettes des appareils automatiques s'inscrivent en légère hausse pour s'établir à 49,3 millions d'euros contre 49,0 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice précédent. La tendance baissière du premier trimestre 2014/2015 a été inversée avec les effets favorables de la politique commerciale et de l'ouverture du Casino du Café de Paris sans interruption 24 h/24.

Les recettes des activités annexes s'établissent à 4,5 millions d'euros contre 1,1 million d'euros pour les six premiers mois de 2013/2014, l'activité restauration au sein du Casino étant désormais rattachée au secteur jeux.

Secteur hôtelier

Le chiffre d'affaires des six premiers mois s'établit à 166,4 millions d'euros, contre 172,8 millions d'euros l'exercice précédent, soit une diminution de - 6,4 millions d'euros. La baisse des recettes provient principalement de la fermeture partielle des Thermes Marins pour rénovation, du recul de l'activité de l'Hôtel de Paris et du transfert au secteur jeux de la gestion des différents restaurants et bars au sein des salons de jeu du Casino.

Pour l'ensemble des établissements hôteliers du Groupe, la diminution du chiffre d'affaires de 6,4 millions d'euros, s'explique aussi par :

- une croissance de 1 % de l'activité hébergement avec l'évolution favorable de la recette moyenne chambre et la bonne tenue du taux d'occupation,
- une diminution de 5 % des recettes de restauration hors prise en compte de la fermeture du restaurant des Thermes Marins.

Secteur locatif

Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2014/2015 s'établit à 14,0 millions d'euros contre 13,5 millions d'euros l'an passé, soit une croissance de 4 %. Le secteur locatif bénéficie de la mise en location des nouvelles villas du Sporting et de la renégociation de certains baux.

COMPTES SEMESTRIELS

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 313,9 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2014/2015, en augmentation de 4,4 millions d'euros sur la période, le Groupe génère un résultat opérationnel en progression de 9,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel consolidé s'établit en effet à 39,6 millions d'euros contre 30,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution favorable provient à hauteur de 7,4 millions d'euros du secteur jeux. En revanche, le résultat opérationnel du secteur hôtelier s'inscrit en recul de - 1,3 million d'euros. Enfin, le résultat opérationnel du secteur locatif progresse de 1,0 million d'euros sur la période. La progression du résultat opérationnel est également liée à des charges constatées l'an dernier, non récurrentes sur l'exercice en cours, telles que celles relatives aux manifestations organisées pour les 150 ans de la Société.

Par ailleurs, le résultat financier progresse pour s'élever à 40,5 millions d'euros contre 32,9 millions d'euros l'an passé. Les ventes à terme portant sur les 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd. que détenait encore la Société ont été dénouées au cours du premier trimestre, se traduisant par l'encaissement de 43,9 millions d'euros et une plus-value de cession de 38,8 millions d'euros. Pour mémoire, une cession pour un nombre identique d'actions avait déjà été opérée en avril 2013, générant alors une plus-value de 32,9 millions d'euros.

La consolidation par mise en équivalence de Betcliv Everest Group, groupe de jeux en ligne dont la Société des Bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive pour la première fois de 0,9 million d'euros au lieu de - 2,7 millions d'euros l'an passé du fait notamment de l'amélioration continue de sa performance opérationnelle.

Enfin, le résultat net consolidé – part du groupe s'élève à 80,8 millions d'euros pour les six premiers mois de l'exercice 2014/2015 contre 60,0 millions d'euros à fin septembre 2013.

Ces résultats en amélioration permettent une progression de la Capacité d'autofinancement, qui s'établit pour les six premiers mois à 59,1 millions d'euros contre 57,8 millions d'euros pour la même période de l'exercice passé. Au 30 septembre 2014, la trésorerie nette d'endettement financier du Groupe est positive de 29,4 millions d'euros contre une trésorerie nette négative de - 15,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013/2014.

PERSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE SEMESTRE A VENIR

Le caractère intrinsèquement aléatoire de l'activité des jeux rend difficile l'établissement de prévisions pour la totalité de l'exercice mais le second semestre est habituellement marqué par une diminution du résultat enregistré à fin septembre, du fait de la baisse du chiffre d'affaires une fois la saison estivale passée.

Bien que le premier semestre 2014/2015 présente une légère amélioration sur l'exercice passé, l'environnement économique général et les perturbations attendues de l'exploitation suite au démarrage des travaux afférents aux deux projets – Hôtel de Paris et complexe immobilier au cœur de Monte-Carlo – ne permettront pas un retour à l'équilibre des résultats opérationnels au cumul des douze mois de l'exercice 2014/2015.

PRINCIPALES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les informations descriptives des principales transactions entre parties liées sont présentées en note 28 des Notes annexes aux comptes consolidés.

7. TRESORERIE ET CAPITAUX

7.1. SOURCES DE FINANCEMENT

L'endettement net du Groupe S.B.M. au titre des semestres clos au 30 septembre 2013 et 2014 se présente comme suit :

En milliers d'euros	Semestre clos au 30 septembre 2013	Semestre clos au 30 septembre 2014
Emprunts auprès des établissements de crédit	35 259	20 120
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	233	300
Sous-total Endettement financier au semestre clos au 30 septembre	35 492	20 420
Trésorerie à la clôture du semestre clos au 30 septembre	52 206	49 782
ENDETTEMENT FINANCIER NET A LA CLOTURE DU SEMESTRE CLOS AU 30 SEPTEMBRE	(16 714)	(29 362)

Au 31 décembre 2014, l'endettement financier net du Groupe S.B.M. est de 7,9 millions d'euros contre un endettement financier net de 15,6 millions d'euros au 31 mars 2014 (se reporter au § 4.2.1. – Risques de Liquidités de la présente actualisation).

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2014 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	116 000	20 000	96 000
Découverts confirmés	5 000	3 151	1 849
TOTAL	121 000	23 151	97 849
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	121 000	23 151	97 849
Échéances de un à cinq ans			
Échéances à plus de cinq ans			

Comme indiqué ci-dessus, l'ouverture de Crédit Revolving à taux variable est d'un montant de 116 millions d'euros venant à échéance au 30 mars 2015. L'utilisation de cette ouverture de crédit s'est établie à 45 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 20 millions d'euros au 30 septembre 2014. Dans la mesure où l'Augmentation de Capital, prévue avant la fin du mois de mars 2015, est garantie à hauteur de 100 % par l'Etat monégasque, la Société a fait le choix de ne pas renouveler sa

ligne de crédit et de rembourser le montant utilisé à sa date d'échéance, par affectation d'une partie du produit de l'Augmentation de Capital.

Afin de financer les deux projets immobiliers précités d'un montant total estimé entre 650 et 690 millions d'euros, la Société prévoit d'utiliser une partie du produit de l'Augmentation de Capital et de financer le solde par la mise en place de financements externes (à hauteur d'un montant minimum compris entre 235 et 275 millions d'euros) et de cessions de droit au bail (pour un montant d'environ 175 millions d'euros).

L'objectif de la Société est de disposer de ces financements externes d'ici la fin de l'exercice 2015/2016. Il est, par ailleurs, prévu que de premiers encaissements au titre des cessions de droit au bail soient constatés au cours du même exercice.

7.2. ENGAGEMENTS DONNES HORS BILAN ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Se reporter à la note 28 des notes annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2014.

7.3. AUTRES INFORMATIONS

Nous vous informons qu'au 30 septembre 2014, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
Dettes fournisseurs	15 663	12 317
Factures non parvenues	10 040	16 874
TOTAL	25 703	29 191

7.4. FLUX DE TRESORERIE DU GROUPE POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2013 ET 30 SEPTEMBRE 2014

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Semestre 2014/2015	Semestre 2013/2014
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé - part du groupe	80 758	59 955
Part des intérêts minoritaires	224	231
Amortissements	24 811	27 278
Résultat des sociétés mises en équivalence	(912)	2 722
Quote part de subvention virée au cpte de résultat	(349)	(490)
Variation des provisions	(4 336)	325
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(1 877)	(236)
Autres charges et produits calculés	(1 108)	(42)
Plus et moins values de cession	(38 101)	(31 988)
Capacité d'autofinancement	59 110	57 755
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	420	168
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	59 530	57 922
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	(1 550)	(3 828)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	57 980	54 094
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(70 663)	(32 389)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	43 954	38 291
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	14 209	(4 447)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(12 501)	1 455
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(757)	(182)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	(19 256)	(34 861)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(420)	(168)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(20 433)	(35 211)
VARIATION DE TRESORERIE	25 047	20 339
Trésorerie à l'ouverture	24 733	32 517
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	2	1
Trésorerie à la clôture	49 782	52 856
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	52 933	52 856
Banques - Passif	(3 151)	

8. EVENEMENTS RECENTS – COMMUNIQUES DE PRESSE

Les communiqués de presse listés ci-après ont été publiés sur le site Internet du centre de presse de la Société <http://www.pressmontecarlosbm.com/>

Les communiqués financiers listés ci-après ont été publiés sur le site Internet de la Société – rubrique FINANCE – et ont fait l’objet d’une diffusion réglementaire suivant la directive Transparence.

8.1. PROCEDURES ET LITIGES EN COURS

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, ou au travers desquelles la Société serait menacée, qui seraient susceptibles d'avoir ou auraient eu, au cours des douze derniers mois, une influence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et du Groupe S.B.M. Le Groupe S.B.M. estime que le nombre de ces litiges n'est pas significatif eu égard au nombre de ses clients.

8.2. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE ET COMMERCIALE

En date de dépôt de la présente actualisation, la Société n'a pas connaissance d'autre changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis le 30 septembre 2014.

8.3. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 5 SEPTEMBRE 2014 « MONTE-CARLO SOCIETE DES BAINS DE MER SE RETIRE DU BEACH CLUB SUR SAADIYAT ISLAND »

MONTE-CARLO SOCIETE DES BAINS DE MER se retire du BEACH CLUB sur SAADIYAT ISLAND

Le 5 septembre 2014

Monte-Carlo Société des Bains de Mer, premier groupe hôtelier de luxe basé à Monaco, annonce qu'à la suite d'un accord mutuel avec TDIC (Tourism Development & Investment Company), un des principaux promoteur d'Abu Dhabi, il ne renouvèlera pas son contrat d'exploitation du Monte-Carlo Beach Club (MCBC), Saadiyat. Depuis son lancement en 2011, MCBC, Saadiyat a joui d'une excellente réputation pour son service irréprochable et ses installations le long de la plage préservée de l'île.

Luca Allegri, Directeur des opérations, Hôtels, Spas & Resort du groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, a déclaré : « Nous avons effectué un magnifique voyage durant ces trois dernières années en offrant à nos membres et visiteurs la qualité d'un service à la hauteur de celui qui fait la réputation internationale de la marque Monte-Carlo Société des Bains de Mer, tout en profitant d'une relation mutuellement bénéfique avec TDIC. Nous allons continuer à mettre l'accent sur nos propriétés en Principauté, tout en conservant à l'esprit l'éventualité de diversifier nos activités de nouveau au-delà des frontières monégasques. »

Ali Al Hammadi, PDG de TDIC, a déclaré: « Nous sommes fiers d'avoir été le premier à porter la marque prestigieuse Monte-Carlo en dehors de Monaco, ce qui reflète la réputation grandissante de Saadiyat comme destination aux multiples facettes. Nous sommes également heureux d'avoir eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec le groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer ces trois dernières années et de bénéficier de leur expertise. »

À partir du 1^{er} septembre 2014, le nouveau club sera référencé sous la marque Saadiyat Beach Club. Les membres actuels peuvent toujours profiter des avantages de leurs différents packages et auront la possibilité de souscrire aux nouveaux services offerts dans les packages d'adhésion qui seront déployés par le club de plage à une date ultérieure.

[À propos du Tourism Development & Investment Company \(TDIC\):](#)

Créée en avril 2006, la Tourism Development & Investment Company (TDIC) est une entreprise leader spécialisée dans la promotion des destinations touristiques soigneusement sélectionnées à Abu Dhabi, le plus grand des sept émirats qui constituent les Émirats Arabes Unis, et représente un élément clé dans leur expansion économique et culturelle.

TDIC est à l'origine de certains des plus prestigieux projets à Abu Dhabi, comprenant l'élaboration de deux destinations principales - l'île de Saadiyat, destiné à devenir la première grande concentration d'institutions culturelles telle que le Zayed National Museum, Musée Guggenheim Abu Dhabi, le Louvre Abu Dhabi, un centre de formation des arts du spectacle, un musée maritime

- et Desert Islands, un espace destiné à devenir l'un des leaders mondiaux des zones touristiques respectueuses de l'environnement.

[À propos de Monte-Carlo Société des Bains de Mer:](#)

Depuis sa création en 1863, la marque [Monte-Carlo Société des Bains de Mer](#) a imposé l'image d'un label de très haute qualité, pionnier, inimitable et audacieux dans l'univers du tourisme de luxe. Monte-Carlo Société des Bains de Mer se veut gardien d'un classicisme certain, du glamour et de l'élégance en même temps qu'infatigable chercheur de nouveautés en matière de tendances, de goût et de technologies. En cent cinquante années d'excellence, c'est une véritable patine culturelle et historique qui s'est déposée sur le nom de Monte-Carlo. Aujourd'hui, Monte-Carlo Société des Bains de Mer est une marque de luxe dont le savoir-faire s'exprime dans ses 4 Casinos, ses 4 hôtels ([Hôtel de Paris](#), [Hôtel Hermitage](#), [Monte-Carlo Beach](#), [Monte-Carlo Bay Hotel & Resort](#)) et 33 restaurants dont Le Louis XV -Alain Ducasse.

L'éventail de ses prestations s'étend aux domaines de la culture et du divertissement avec plusieurs salles de spectacle dont le Sporting Monte-Carlo, la Salle Garnier de l'Opéra, pour des concerts et des festivals uniques, du bien-être et de la santé préventive avec les Thermes Marins Monte-Carlo. Il se veut également un acteur majeur de la vie nocturne avec la discothèque Jimmy'z, La Rascasse, Le Buddha-Bar, et du sport avec un golf de 18 trous et un tennis-club. Monte-Carlo Société des Bains de Mer, c'est la marque d'une expérience sophistiquée, étonnante, singulière, articulée autour de valeurs fortes : Excellence, Générosité, Audace, Inventivité, Passion. Monte-Carlo Société des Bains de Mer s'évertue au quotidien à faire vivre la phrase immortelle de François Blanc, son fondateur : « ici, nous donnons du rêve... ».

8.4. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 19 SEPTEMBRE 2014 « ASSEMBLEES GENERALES DES ACTIONNAIRES DU 19 SEPTEMBRE 2014 »

SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Assemblées Générales des Actionnaires du 19 septembre 2014

Monte-Carlo, le 19 septembre 2014.

Les Actionnaires de la Société des Bains de Mer se sont réunis ce vendredi 19 septembre à la Salle des Arts – Sporting Monte-Carlo, d’abord en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les comptes de l’exercice 2013/2014, puis en Assemblée Générale Extraordinaire pour accorder une délégation au Conseil d’Administration à l’effet de procéder à une augmentation de capital et apporter quelques aménagements aux statuts permettant d’accorder ceux-ci aux pratiques courantes, notamment en matière de participation aux réunions du conseil d’administration et de vote des actionnaires. Les actionnaires présents ou représentés ont adopté l’ensemble des résolutions proposées.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation des comptes de l'exercice 2013/2014 et fixation du dividende

Au cours de l’exercice 2013/2014, le Groupe a amélioré à nouveau son chiffre d’affaires de façon sensible, réalisant la meilleure performance de ces six dernières années. Il a pu ainsi enrayer la baisse continue de sa profitabilité opérationnelle qu’il connaît depuis l’exercice 2008/2009. Alors que son résultat opérationnel était passé de + 19 millions d’euros en 2008/2009 à - 33,4 millions en 2012/2013, la perte opérationnelle de l’exercice 2013/2014 s’établit à - 11,8 millions, soit une réduction sensible par rapport à l’année précédente. Le secteur jeux et le secteur locatif ont contribué à ce redressement, alors que le secteur hôtelier a connu une légère baisse de performance.

Dans le domaine des jeux en ligne, Betclie Everest Group, dont le Groupe détient 50%, a confirmé son redressement et a dégagé un cash-flow opérationnel positif en forte progression par rapport à l’exercice précédent.

L’Assemblée Générale des actionnaires a approuvé les comptes de l’exercice 2013/2014 et la résolution d’affectation des résultats. Compte tenu d’une situation opérationnelle toujours difficile, il a été décidé de ne pas distribuer de dividende et seul l’intérêt statutaire, soit 0,01 euro par action, sera mis en paiement. Le dernier jour de négociation droit attaché est fixé au 25 septembre 2014.

Autorisation de rachat des actions de la Société

L’Assemblée Générale des actionnaires a renouvelé l’autorisation donnée au Conseil d’Administration de rachat des actions de la Société, dans la limite de 5% du montant du capital social, avec un prix maximum d’achat n’excédant pas 80 euros par action et pour un montant maximum total de 45 millions d’euros. Cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 19 septembre 2014.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires pour un montant total de 220 millions d'euros

L'Assemblée Générale des actionnaires a délégué au Conseil d'Administration la compétence pour procéder en une fois à l'émission d'actions ordinaires de la Société, dont la souscription devra être opérée en numéraire.

L'Assemblée Générale des actionnaires a par ailleurs décidé que le montant total, prime d'émission incluse, de l'augmentation de capital de la Société susceptible d'être réalisée en vertu de la présente délégation serait de 220 millions d'euros.

L'Assemblée a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour :

- décider de l'augmentation de capital, et le cas échéant y surseoir,
- arrêter les caractéristiques, modalités et conditions de l'émission, et notamment le nombre d'actions à émettre, leur prix d'émission, le calendrier de l'émission, la date de jouissance des actions ainsi que les modalités de leur libération.

La présente délégation a été consentie pour une durée de six mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Autres modifications statutaires

L'Assemblée Générale des actionnaires a par ailleurs approuvé l'apport des modifications suivantes aux statuts :

- suppression de l'intérêt statutaire annuel de un centime d'euro par action,
- introduction de la possibilité pour les Administrateurs de la Société de participer aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence ou télécommunication,
- élargissement de la participation des actionnaires aux Assemblées en introduisant la possibilité de vote par correspondance.

PERSPECTIVES

Faisant suite à un exercice 2013/2014 en légère reprise, le Groupe reste prudent quant aux résultats à attendre pour l'exercice en cours.

La poursuite des actions engagées dans le cadre du plan de relance et de redressement a permis au Groupe de réaliser au cours du premier trimestre de l'exercice 2014/2015 un chiffre d'affaires en hausse par rapport à la même période de l'exercice social passé. Le chiffre d'affaires s'est en effet établi à 147 millions d'euros contre 144,4 millions d'euros précédemment, soit une augmentation de 2 % qui a résulté principalement de l'évolution favorable du secteur des jeux, l'activité des autres

secteurs de la Société – hôtellerie, activités locatives et autres activités – restant globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

La période estivale représentée par les deux mois de juillet et août 2013 fait apparaître une stabilité globale du chiffre d'affaires par rapport à la saison passée, l'évolution favorable des recettes des jeux compensant les difficultés rencontrées en juillet dans le domaine hôtelier, à l'image de ce qui a été observé sur l'ensemble de la Cote d'Azur du fait de conditions météorologiques défavorables.

Si les améliorations dans le secteur jeux et la poursuite des actions commerciales dans le secteur hôtelier confirment les progressions réalisées l'an passé, leurs effets sont encore insuffisants pour assurer un retour à l'équilibre des résultats opérationnels.

Le Groupe tirera néanmoins profit d'une vente à terme de 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd. se traduisant par la constatation d'une plus-value de cession de 38,8 millions d'euros qui impacte favorablement les comptes de l'exercice 2014/2015. Pour rappel, une opération du même type avait été dénouée en avril 2013 et avait dégagé une plus-value de 38 millions d'euros.

Enfin, le Groupe s'attend à une nouvelle amélioration des résultats opérationnels de BetClic Everest Group.

Dans ce contexte, le Groupe entend continuer à concentrer ses efforts sur les priorités suivantes :

- **Relance de l'activité jeux** : avec notamment l'ouverture du Casino du Café de Paris 24 heures/24, l'intensification des actions de prospection sur de nouveaux marchés (Amérique Latine, Turquie, Chine) et l'étude de nouveaux investissements tels que l'extension du Casino du Café de Paris ou la rénovation du Sun Casino ;
- **Poursuite de la réduction des coûts** : engagée au travers du plan de départ volontaire initié en septembre 2012 ou de la mise en œuvre d'une nouvelle convention collective pour les personnels des services administratifs, des services centraux et des services supports des Casinos. Après plusieurs années de hausse des coûts de personnel, sont enregistrés les premiers effets pérennes des mesures de réduction d'effectifs et des réformes structurelles engagées ;
- **Réalisation de deux projets majeurs d'investissements** : à savoir la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et la réalisation d'un projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo.

Ces différents projets constituent les priorités de la stratégie de relance et de développement du Groupe S.B.M.

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187

Contact Presse :

Agnès Marsan

T. + 377 98 06 64 12

presse@sbm.mc

8.5. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 OCTOBRE 2014 « INAUGURATION DES PAVILLONS MONTE-CARLO, OU L'EXPERIENCE INEDITE D'UN SHOPPING DE PRESTIGE »

Inauguration des Pavillons Monte-Carlo, ou l'expérience inédite d'un Shopping de prestige



Monaco, vendredi 3 octobre 2014 - La Société des Bains de Mer est heureuse d'inaugurer les cinq magnifiques et tant attendus Pavillons Monte-Carlo, annonçant ainsi l'ère d'une toute nouvelle expérience shopping inédite et en exclusivité au cœur de Monte-Carlo.

La marque de la Société des Bains de Mer a confié ce projet unique et sur-mesure à l'architecte Richard Martinet. Avec le cabinet d'architecte monégasque Chérif Jahlan, une création éphémère futuriste d'exception a été conçue, pouvant accueillir une vingtaine de boutiques, pop-up aux formes arrondies inspirées des galets des plages de la Riviera. La structure de ces formes, habillée d'une coque en panneaux aluminium blanc cassé, est composée de caissons entièrement démontables et remontables.

Les jardins, où les boutiques éphémères désormais ouvertes sont situées, sont appelés les « Bowlingrins » : francisation de « *bowling green* », un jeu typiquement britannique, dont l'élégance nous rappelle le Monte-Carlo des années trente. Placée sous le signe du « *bowling green* » la soirée d'inauguration a réservé de nombreuses surprises (lâché de papillons, promenade au milieu d'effluves jasminées ou encore un quatuor de cuivres à l'anglaise) aux invités des plus prestigieux. Ainsi il a été possible de découvrir et de revivre, dans un style retro décalé et chic, l'ambiance des parties de *bowling green* mise en scène par une dizaine de figurants britanniques.

Bowling green, c'est une version « *bowling* », joyeuse et ludique et surtout du « *green* », reflet inévitable de l'engagement du groupe de la Société des Bains de Mer aux initiatives écologiques et durables. La préservation des jardins et de la flore est une priorité de la Société des Bains de Mer, qui abrite un espace vert et arboré très conséquent. Ainsi l'architecte paysagiste Jean Mus a permis d'intégrer les Pavillons Monte-Carlo dans le paysage urbain monégasque en concevant un univers végétal riche faisant l'unité avec les Jardins de la Petite Afrique.

Les boutiques préfigurent ainsi l'ensemble futur, qui redessinera le quartier Monte-Carlo en un lieu d'animation et de convivialité, sur un fond d'engagement en matière d'urbanisme vert innovant. A la pointe de la mode et des tendances, ces constructions éphémères accueilleront pendant quatre ans, les marques de prestige de l'avenue des Beaux-Arts et du Sporting d'Hiver.

Liens photos :

http://images.montecarloresort.com/photos/pavillonsMC/martinet_mus.jpg

<http://images.montecarloresort.com/photos/pavillonsMC/Pavillonsmc2.jpg>

<http://images.montecarloresort.com/photos/pavillonsMC/pavillonsmc3.jpg>

<http://images.montecarloresort.com/photos/pavillonsMC/pavillonsmc4.jpg>

<http://images.montecarloresort.com/photos/pavillonsMC/pavillonsmc5.jpg>

http://images.montecarloresort.com/photos/pavillonsMC/architectes_biamonti.jpg

Informations pratiques :

Pavillons Monte-Carlo
Place du Casino
98 000 Monte-Carlo

T. +377 98 06 25 25
resort@sbm.mc
montecarlosbm.com

8.6. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 6 OCTOBRE 2014 « L'HOTEL DE PARIS MONTE-CARLO AMORCE SA RE-CREATION »

L'Hôtel de Paris Monte-Carlo amorce sa re-création

Le 6 octobre 2014, l'Hôtel de Paris, fleuron hôtelier du groupe Monte-Carlo SBM, vivra l'un des moments les plus historiques de ses 150 ans d'existence : le lancement de l'important programme de rénovation et de restructuration prévu pour durer 4 ans et qui à terme donnera un sens encore plus aigu au rêve de François Blanc « un hôtel qui dépasse tout ce qui a été créé jusqu'ici ».

C'est un véritable challenge pour toutes les équipes puisque durant toute cette période, l'hôtel restera en activité dans une configuration réduite. Néanmoins afin de permettre l'accueil de la clientèle dans les meilleures conditions possibles, une courte phase de travaux préparatoires de 2 mois est nécessaire, impliquant une fermeture totale du 6 octobre à mi-décembre 2014.

L'hôtel rouvrira mi-décembre 2014 pour les fêtes de fin d'année et jusqu'au 18 janvier 2015 pour ensuite entrer dans la première phase des travaux.

La réouverture complète de l'Hôtel de Paris est planifiée pour septembre 2018.

Une exposition de visuels installée dans la galerie du Sporting d'Hiver face à la boutique présente le projet de rénovation.

Rappel :

La rénovation portera sur l'ensemble de l'établissement, avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement sera similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et suites sera augmentée et la proportion de suites accrue. Parmi les innovations majeures du programme figurent la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement et une mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés. Cette rénovation et ces innovations permettront à l'Hôtel de Paris de continuer à rester à la pointe des attentes de la clientèle toujours plus exigeante des palaces.

La façade historique de l'hôtel face au Café de Paris restera intacte. Les lieux de légende, tels que le Hall d'entrée et la Cave, et les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV et le Grill, seront maintenus.

Conformément à l'engagement de la S.B.M. en matière de développement durable, le projet s'inscrit dans le référentiel BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method).

Dans les pas leurs prédécesseurs Jules Laurent Dutrou et Edouard-Jean Niermans, les architectes Richard Martinet et Garbiel Viora seront chargés de perpétuer et sublimer l'esprit de l'Hôtel de Paris, tout en l'encrant dans le 21^è siècle pour que la légende continue.

A Propos de Monte-Carlo Société des Bains de Mer :

Depuis sa création en 1863, la marque Monte-Carlo Société des Bains de Mer a imposé l'image d'un label de très haute qualité, pionnier, inimitable et audacieux dans l'univers du tourisme de luxe. Monte-Carlo Société des Bains de Mer se veut gardien d'un classicisme certain, du glamour et de l'élégance en même temps qu'infatigable chercheur de nouveautés en matière de tendances, de goût et de technologies. En cent cinquante années d'excellence, c'est une véritable patine culturelle et historique qui s'est déposée sur le nom de Monte-Carlo. Aujourd'hui, Monte-Carlo SBM est une marque de luxe dont le savoir-faire s'exprime dans ses 4 Casinos, ses 4 hôtels (Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Beach, Monte-Carlo Bay Hotel & Resort) et 33 restaurants dont Le Louis XV -Alain Ducasse.

L'éventail de ses prestations s'étend aux domaines de la culture et du divertissement avec plusieurs salles de spectacle dont le Sporting Monte-Carlo, la Salle Garnier de l'Opéra, pour des concerts et des festivals uniques, du bien-être et de la santé préventive avec les Thermes Marins Monte-Carlo. Il se veut également un acteur majeur de la vie nocturne avec la discothèque Jimmy'z, La Rascasse, Le Buddha-Bar, et du sport avec un golf de 18 trous et un tennis-club. Monte-Carlo SBM, c'est la marque d'une expérience sophistiquée, étonnante, singulière, articulée autour de valeurs fortes : Excellence, Générosité, Audace, Inventivité, Passion. Monte-Carlo SBM s'évertue au quotidien à faire vivre la phrase immortelle de François Blanc, son fondateur : « ici, nous donnons du rêve... ».

**8.7. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 OCTOBRE 2014
« DEMARRAGE DES TRAVAUX DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT IMMOBILIER AU CŒUR DE MONTE-
CARLO ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE
L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE 220 MILLIONS D'EUROS »**

**SOCIETE DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO
DEMARRAGE DES TRAVAUX DU PROJET DE DEVELOPPEMENT
IMMOBILIER AU COEUR DE MONTE-CARLO
ET CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL
DE 220 MILLIONS D'EUROS**

Monaco, le 10 octobre 2014.

Démarrage des travaux du projet de développement immobilier au coeur de Monte-Carlo

La Société des Bains de Mer a appris avec satisfaction le vote par la Conseil National de la Principauté de Monaco, lors de la séance législative du 8 octobre 2014, de la loi n°931 prononçant la désaffectation, Avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat.

Après promulgation de cette loi, la Société et l'Etat pourront procéder à l'échange de différentes parcelles dans les conditions approuvées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 septembre dernier et la Société disposera de l'ensemble foncier permettant la réalisation du projet immobilier et d'urbanisme majeur au coeur de Monte-Carlo dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

Le bâtiment du Sporting d'Hiver sera remplacé par sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espace de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en faisant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seront ainsi créés 30% d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint James.

Fort du vote intervenu, la Société va pouvoir engager les premières phases du programme de travaux, tant au titre de ce projet immobilier de grande ampleur que pour ce qui concerne le projet de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris.

Calendrier prévisionnel de l'augmentation de capital de 220 millions d'euros

Conformément aux résolutions approuvées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 septembre, et afin de financer la réalisation des deux projets évoqués ci-dessus, la Société a prévu de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 220 millions d'euros.

Cette augmentation de capital fera l'objet d'un prospectus, soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, décrivant l'ensemble de l'opération.

Compte tenu des contraintes réglementaires applicables à une telle opération, la Société a prévu d'engager le processus de cette augmentation après la communication financière semestrielle prévue pour le 28 novembre 2014, pour une réalisation effective dans le courant du mois de janvier 2015.

www.montecarloresort.com
ISIN : MC0000031187

**8.8. COMMUNIQUE DE PRESSE DU 30 JANVIER 2015
« INFORMATION FINANCIERE DU TROISIEME TRIMESTRE
2014/2015 »**

SOCIETE DES BAINS DE MER

ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

Société anonyme monégasque au capital de 18 160 490 €.
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco.
R.C.S. : Monaco 56 S 523 - Siren : 775 751 878.

Information financière 3^{ème} trimestre 2014/2015

(Période du 1^{er} octobre 2014 – 31 décembre 2014)

Chiffres d'affaires du 3^{ème} trimestre 2014/2015

	2014/2015	2013/2014
1 . Société-mère		
Premier trimestre	129 018	126 538
Deuxième trimestre	144 759	140 433
Troisième trimestre	62 347	91 481
Cumul au 31 décembre	336 124	358 452
2 . Groupe consolidé - normes IFRS		
Premier trimestre :		
Secteur Jeux	62 159	59 731
Secteur Hotelier	75 638	74 943
Secteur Locatif	6 655	6 762
Autres	6 001	6 135
Cessions internes	(3 478)	(3 211)
Total	146 975	144 360
Deuxième trimestre :		
Secteur Jeux	69 542	61 880
Secteur Hotelier	90 756	97 829
Secteur Locatif	7 328	6 746
Autres	4 332	3 748
Cessions internes	(5 040)	(5 102)
Total	166 918	165 101
Troisième trimestre :		
Secteur Jeux	32 056	53 443
Secteur Hotelier	33 030	37 927
Secteur Locatif	7 241	6 329
Autres	2 457	2 498
Cessions internes	(2 882)	(2 655)
Total	71 902	97 542
Cumul au 31 décembre :		
Secteur Jeux	163 757	175 054
Secteur Hotelier	199 424	210 699
Secteur Locatif	21 224	19 837
Autres	12 790	12 381
Cessions internes	(11 400)	(10 968)
Total	385 795	407 003

Après un premier semestre en légère amélioration par rapport à l'exercice précédent, la Société des Bains de Mer et ses filiales ont enregistré, au cours du troisième trimestre, un chiffre d'affaires consolidé en diminution par rapport à celui de l'exercice passé. Pour la période courant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe s'élève en effet à 71,9 millions d'euros contre 97,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 26%.

Cette évolution du chiffre d'affaires consolidé résulte principalement de la dégradation du secteur jeux, en particulier des jeux de table. En effet, le troisième trimestre de l'exercice passé avait bénéficié d'un niveau très exceptionnel des recettes de jeux de table enregistré au cours du mois de novembre, soit 24,1 millions d'euros pour ce mois qui avait représenté plus de 18 % des recettes annuelles. Pour l'exercice en cours, l'activité jeux de table est caractérisée au contraire en novembre 2014 par des aléas très défavorables aux roulettes européennes et surtout au punto banco, qui se sont traduits par un chiffre d'affaires négatif de 5 millions d'euros pour ce mois, les recettes des mois d'octobre et décembre étant conformes voire supérieures à l'exercice dernier. Par ailleurs, l'activité des appareils automatiques au cours du troisième trimestre s'est inscrite dans la tendance générale observée dans l'industrie du jeu, avec un recul de 4 % du chiffre d'affaires. Pour ces raisons, le chiffre d'affaires trimestriel de l'ensemble du secteur jeux s'établit à 32,1 millions d'euros contre 53,4 millions d'euros précédemment, soit une baisse de 40 %.

Le secteur hôtelier enregistre sur le trimestre une diminution de 13 % du chiffre d'affaires, qui s'établit à 33 millions d'euros contre 37,7 millions d'euros précédemment. Ce recul attendu est tout d'abord la conséquence de la fermeture de l'Hôtel de Paris, pendant le trimestre écoulé, en vue de préparer son exploitation partielle pendant les quatre années que dureront les travaux. L'établissement a ré-ouvert fin décembre avec une capacité réduite à 40 chambres environ, et la diminution de son chiffre d'affaires au titre du troisième trimestre s'élève à 7 millions d'euros. Sur la même période, le secteur hôtelier a également été impacté, à hauteur de 2,5 millions d'euros, par la fermeture des Thermes Marins Monte-Carlo jusqu'à l'achèvement des travaux de rénovation de deux des quatre niveaux de cet établissement. A contrario, les autres établissements du Groupe affichent une bonne performance sur le trimestre comparé aux réalisations de l'exercice précédent.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Monte-Carlo Bay, du Balmoral et des nouvelles villas du Sporting, présente un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros, soit une augmentation de 14 % par rapport au troisième trimestre de l'an passé, avec la renégociation de certains baux et la mise en location progressive des nouvelles villas du Sporting.

Enfin, le secteur Autres activités présente un chiffre d'affaires trimestriel de 2,5 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice précédent.

Au cumul des neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élève à 385,8 millions d'euros contre 407 millions d'euros précédemment, en diminution de 21,2 millions d'euros soit - 5 %. Comme indiqué précédemment, ce recul est principalement lié à la baisse des recettes de jeux de table, soit - 16,7 millions d'euros au titre des neuf premiers mois, à laquelle s'ajoute une perte de chiffres d'affaires de l'ordre de 13 millions d'euros consécutive aux travaux engagés pour l'Hôtel de Paris et les Thermes Marins Monte-Carlo.

Description générale de la situation financière et des résultats

Faisant suite à un premier semestre en progression par rapport à l'exercice précédent, la diminution de l'activité généralement constatée après la fin de saison estivale s'est trouvée amplifiée par les aléas particulièrement défavorables enregistrés en novembre en matière de jeux de table et par la fermeture des deux établissements hôteliers.

Si la poursuite du plan de relance et de redressement a permis de nouvelles améliorations au cours du premier semestre, la conjoncture économique toujours dégradée et les difficultés exposées ci-avant conduisent le Groupe à prévoir un résultat opérationnel en déficit pour l'exercice 2014/2015.

Il est rappelé que le Groupe tirera néanmoins profit sur l'exercice 2014/2015 d'une dernière vente d'actions Wynn Resorts, Ltd, qui s'est traduite par la constatation d'une plus-value de 38,8 millions d'euros, supérieure de 5,9 millions d'euros à celle réalisée au cours de l'exercice dernier.

De même, le Groupe s'attend pour l'exercice 2014/2015 en cours, à une nouvelle amélioration des résultats de Betclac Everest Group, au travers de la quote-part de 50 % du résultat mise en équivalence.

A fin décembre 2014, la trésorerie nette d'endettement financier du Groupe est négative de 7,9 millions d'euros contre une trésorerie nette négative de 15,6 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2013/2014.

Opérations et événements importants de la période

La Société des Bains de Mer a appris avec satisfaction le vote par le Conseil National de la Principauté de Monaco, lors de la session législative du 8 octobre 2014, de la loi n°931 prononçant la désaffectation, Avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat.

En conséquence, la Société a engagé les premières phases du programme de travaux, tant au titre du projet de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris que pour ce qui concerne le projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur du carré d'or en Principauté de Monaco.

Par ailleurs, conformément aux résolutions approuvées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 septembre, et afin de contribuer au financement de la réalisation des deux projets évoqués ci-dessus, la Société a prévu de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 220 millions d'euros, qui devrait être réalisée au cours des mois de février-mars 2015.

Cette augmentation de capital fera l'objet d'une note d'opération, soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, décrivant l'ensemble de l'opération.

Monaco, le 30 janvier 2015

www.montecarloresort.com

ISIN : MC0000031187

9. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti

La composition du Conseil d'Administration est inchangée depuis le 31 mars 2014. L'Assemblée Générale en la forme ordinaire du 19 septembre 2014 a voté le renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Jean-Luc Biamonti, pour une durée de six ans en application de l'article 12 des statuts, durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019/2020.

La composition du Conseil d'Administration à la date de la présente actualisation est la suivante, étant précisé que la seule modification apportée par la présente actualisation au tableau figurant au Chapitre 14.1 Gouvernement d'Entreprise, page 125 du Document de Référence concerne le renouvellement du mandat de Président du Conseil d'Administration de M. Jean-Luc Biamonti.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Jean-Luc Biamonti

Administrateurs

Jean-Louis Masurel

(Administrateur d'Etat)

Michel Rey

Alexandre Keusseoglou

(Administrateur d'Etat)

Thierry Lacoste

(Administrateur d'Etat)

Pierre Svara

Michel Dotta

Willy Jean de Bruyn

(Administrateur d'Etat)

William Timmins

Pierre Letzelter

(Administrateur d'Etat)

Prénoms – Noms	Année de Première nomination	Année d'échéance de mandat ou de démission	Mandat et fonction exercés dans la société et ses filiales	Adresse professionnelle
Jean-Luc Biamonti	1985 1995 2013 2013 2012	1995 2020 2016 2014 2018	Administrateur d'Etat Administrateur nommé par l'AG / Président du Conseil d'Administration S.B.M. Président –Délégué S.B.M. Administrateur de la SFE Représentant de la S.B.M. - Administrateur de la SHL	Place du Casino MC 98000 – Monaco
Jean-Louis Masurel	1994 2013 1997 2002 2011 2012 2012	2013 2015 2015 2011 2016 2014 2018	Administrateur nommé par l'AG Administrateur d'Etat Rapporteur de la CFA (**) Président et Administrateur de la Sogetel Représentant de la S.B.M., Président-Délégué de la Sogetel Président-Délégué de la S.F.E. Administrateur-Délégué de la S.H.L. Gérant de la S.C.I de l'Hermitage Représentant Sogetel au sein de la SARL Café Grand-Prix	Place du Casino MC 98000 – Monaco
Michel Rey	1999 2005 2001	2005 2019 2016	Administrateur d'Etat S.B.M. Administrateur nommé par l'AG Rapporteur de la CNR (*) Administrateur de la Sogetel	Place du Casino MC 98000 - Monaco
Alexandre Keusseoglou	2001 2002 2012	2014 2016 2018	Administrateur d'Etat S.B.M. Membre de la CFA (**) Administrateur de la Sogetel Administrateur de la SHL	Place du Casino MC 98000 - Monaco
Thierry Lacoste	2006 2006 2008	2017 2014 2014	Administrateur d'Etat S.B.M. Membre de la CFA (**) Administrateur de la S.F.E. Administrateur de la S.T.M.	Place du Casino MC 98000 - Monaco
Pierre Svara	2009 2013 2010	2015	Administrateur nommé par l'AG Membre de la CNR(*) Administrateur de la S.F.E.	Place du Casino MC 98000 - Monaco
Michel Dotta	2010 2013	2015 2014	Administrateur nommé par l'AG Représentant de la S.B.M. Président-Délégué de la S.T.M.	Place du Casino MC 98000 - Monaco
Willy Jean de Bruyn	2011 2013	2017	Administrateur d'Etat Membre de la CNR (*)	Place du Casino MC 98000 - Monaco

William Timmins	2011	2017	Administrateur nommé par l'AG Membre de la CFA (**)	Place du Casino MC 98000 - Monaco
Pierre Letzelter	2011	2017	Administrateur d'Etat Membre de la CNR (*)	Place du Casino MC 98000 - Monaco

(*) CNR : Commission d'Administrateur Nominations et Rémunérations. Cette Commission est compétente en matière de sélection des candidats aux postes d'administrateurs, de Président, de Délégué et de Directeur Général, et en matière de rémunération de ces derniers. Il n'y a pas de règlement intérieur relatif à cette Commission. Compte tenu des nominations qui sont intervenues au cours de la séance du Conseil d'Administration en date des 16 et 17 mai 2013, cette Commission ne s'est réunie qu'une seule fois à ce jour.

(**) CFA : Commission d'Administrateurs Finances et Audit. Cette Commission est compétente en matière d'information financière, de systèmes de contrôle interne et gestion des risques, de comptes et méthodes comptables. Il n'y a pas de règlement intérieur relatif à cette Commission qui se réunit tous les deux mois, juste avant la séance de chaque Conseil d'Administration.

10. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

10.1 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

Bilan consolidé au 30 septembre 2014

en milliers d'euros

ACTIF		30 septembre 2014	31 mars 2014
Goodwill	Note 4	32	32
Immobilisations incorporelles	Note 4	6 674	7 081
Immobilisations corporelles	Note 5	614 826	587 800
Participations mises en équivalence		62 240	46 387
Autres actifs financiers		43 651	56 799
Actifs financiers non courants	Note 6	105 891	103 186
TOTAL ACTIF NON COURANT		727 423	698 099
Stocks	Note 7	11 724	12 163
Clients	Note 8	44 368	37 888
Autres débiteurs	Note 9	21 507	19 902
Autres actifs financiers	Note 10	11	1 116
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	52 933	24 733
TOTAL ACTIF COURANT		130 543	95 801
Actifs destinés à être cédés	Note 6		64 447
TOTAL DE L'ACTIF		857 966	858 348

en milliers d'euros

PASSIF		30 septembre 2014	31 mars 2014
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Réserves		455 688	439 162
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)		-25 314	18 579
Résultat de l'exercice		80 758	17 252
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		534 666	498 528
Intérêts minoritaires		416	223
CAPITAUX PROPRES		535 082	498 751
Emprunts et passifs financiers	Note 12	4 437	4 387
Avantages du personnel	Note 13	35 148	32 071
Provisions	Note 14	2 398	965
Autres passifs	Note 15	74 237	75 068
TOTAL PASSIF NON COURANT		651 302	611 241
Fournisseurs	Note 16	29 191	25 703
Autres créditeurs	Note 17	150 131	150 553
Provisions	Note 14	834	6 196
Passifs financiers	Note 12	26 508	64 654
TOTAL PASSIF COURANT		206 664	247 107
TOTAL DU PASSIF		857 966	858 348

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

		1er Semestre 2014 / 2015	1er Semestre 2013 / 2014	Exercice 2013 / 2014
Produits des activités ordinaires	Note 18	313 893	309 461	472 512
Achats consommés		(32 152)	(33 461)	(52 760)
Autres charges externes		(70 999)	(75 152)	(120 094)
Impôts, taxes et versements assimilés		(21 322)	(19 855)	(34 250)
Charges de personnel	Note 19	(120 616)	(118 762)	(217 799)
Amortissements	Notes 4 & 5	(24 811)	(27 278)	(51 964)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(4 401)	(4 962)	(7 402)
Résultat opérationnel	Note 21	39 592	29 992	(11 757)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		12	153	15
Coût de l'endettement financier brut		39	9	(332)
Coût de l'endettement financier net	Note 22	51	162	(317)
Autres produits et charges financiers	Note 22	40 428	32 755	33 231
Charges d'impôt				
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	912	(2 722)	(3 847)
RESULTAT NET CONSOLIDE		80 982	60 187	17 310
Part des intérêts minoritaires		(224)	(231)	(57)
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE		80 758	59 955	17 252
Nombre d'actions émises		18 160 490	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)		4,45	3,30	0,95
Résultat net dilué par action (en euros)		4,45	3,30	0,95

Etat du résultat global

Résultat net consolidé - part du groupe		80 758	59 955	17 252
Autres éléments du résultat global :				
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6	-40 350	-28 383	-27 683
- Part des sociétés mises en équivalence	Note 6	-59	-1	-7 802
- Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	Note 13	-3 485	239	427
RESULTAT GLOBAL TOTAL		36 865	31 811	-17 807

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Semestre 2014/2015	Exercice 2013/2014	
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net consolidé - part du groupe	80 758	17 252	
Part des intérêts minoritaires	224	57	
Amortissements	24 811	51 964	
Résultat des sociétés mises en équivalence	(912)	3 847	
Quote part de subvention virée au cpte de résultat	(349)	(837)	
Variation des provisions	(4 336)	1 572	
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(1 877)	366	
Autres charges et produits calculés	(1 108)	1 800	
Plus et moins values de cession	(38 101)	(31 765)	
Capacité d'autofinancement	59 110	44 257	
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	420	1 357	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	59 530	45 614	
Impôt versé			
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 27	(1 550)	22 009
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	57 980	67 623	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	(70 663)	(79 628)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	Notes 4, 5 & 6	43 954	38 276
Incidences des variations de périmètre			
Variation des prêts et avances consentis	Note 6	14 209	(1 878)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(12 501)	(43 230)	
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(757)	(182)
Apports des minoritaires et variations de périmètre			
Augmentation de capital			
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	(19 256)	(30 638)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22	(420)	(1 357)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(20 433)	(32 177)	
VARIATION DE TRESORERIE	25 047	(7 784)	
Trésorerie à l'ouverture	24 733	32 517	
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	2	(0)	
Trésorerie à la clôture	49 782	24 733	
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	52 933	24 733	
Banques - Passif	(3 151)		

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Éléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2013	18 160	5 374	53 638	439 343	516 516	166	516 682
Dividende distribué				(182)	(182)	0	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R			(35 059)		(35 059)		(35 059)
Résultat de l'exercice				17 252	17 252	57	17 310
31 mars 2014	18 160	5 374	18 579	456 414	498 528	223	498 751
Dividende distribué				(727)	(727)	(30)	(757)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers et des écarts actuariels selon IAS 19 R			(43 893)		(43 893)		(43 893)
Résultat de l'exercice				80 758	80 758	224	80 982
30 septembre 2014	18 160	5 374	-25 314	536 445	534 666	416	535 082

Notes annexes aux comptes consolidés du 30 septembre 2014

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédé à l'origine pour une période de cinquante années, ce privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours du semestre. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 30 septembre 2014. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

Les comptes annuels présentés au titre du premier semestre de l'exercice 2014/2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société, à l'occasion de sa réunion du 20 novembre 2014.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et de ses filiales (« le Groupe ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

L'application des normes et interprétations suivantes entrées en vigueur sur la période au niveau européen n'a pas d'incidence sur la présentation des états financiers du Groupe : IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IAS 27 révisée « Etats financiers individuels », et IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et coentreprises » applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. La note 6 tient compte de l'impact de l'application d'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Par ailleurs, le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation au 30 septembre 2014 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

◆ **Principes de préparation des états financiers**

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.2 – Méthode de consolidation

◆ **2.2.1. Périmètre et méthode de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société des Bains de Mer exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe consolide par mise en équivalence BetClic Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 6.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales S.B.M. U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux Etats-Unis et à Singapour.

La société Monaco Sports Partenaires, détenue à 40 %, n'est pas consolidée car le Groupe n'y exerce pas d'influence notable.

◆ 2.2.2. Sociétés consolidées au 30 septembre 2014

<u>NOM et SIEGE SOCIAL</u>	<u>% D'INTERET</u>	<u>METHODE</u>
Société Anonyme Monégasque des Thermes 2, Avenue de Monte-Carlo Marins Monte-Carlo (S.T.M.) MC 98000 – MONACO	96,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise Les Terrasses du Casino de Spectacles (S.A.M.E.S) MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) 38, avenue Príncipe Grace MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E) Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix 1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International. 1B Heienhaff - L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. BetClic Everest Group 5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.) Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration globale

◆ 2.2.3. *Date de clôture*

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe BetClic Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. Betclic Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

◆ 2.2.4. *Estimations de la direction*

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

◆ 2.2.5. *Ecarts d'acquisition – Goodwill*

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Conformément aux dispositions d'IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

◆ 2.2.6. *Opérations internes*

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

◆ 2.2.7. *Conversion des comptes exprimés en devises*

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.3 - Principes comptables

◆ 2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- | | |
|---------------|---|
| - Logiciels | amortissement sur 3 à 6 ans |
| - Concessions | durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité |

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

◆ 2.3.2. Immobilisations corporelles

a - Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

b - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes:

- | | |
|---|-------------|
| - Constructions | 17 à 50 ans |
| - Installations techniques et matériels | 3 à 15 ans |
| - Autres immobilisations | 3 à 10 ans |

Les biens désignés au paragraphe a - "Régime juridique de certains biens immobiliers" de la note 5 "Immobilisations corporelles" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

◆ 2.3.3. Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou évènements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

◆ 2.3.4. Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une composante distincte des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

◆ 2.3.5. Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession, à l'exception, comme précisé par IFRS 5, des actifs financiers entrant dans le champ d'application de IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* qui sont évalués conformément à cette norme.

◆ 2.3.6. *Stocks*

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

◆ 2.3.7. *Créances clients*

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

◆ 2.3.8. *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Ces actifs consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

◆ 2.3.9. *Provisions*

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

◆ 2.3.10. *Avantages du personnel*

Les avantages offerts par le Groupe à ses salariés et retraités sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis en capitaux propres et n'impactent pas le compte de résultat.

Sont en revanche comptabilisés sous la rubrique « charges de personnel » le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

◆ **2.3.11. Subventions d'investissement**

Les subventions accordées au Groupe pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ **2.3.12. Instruments financiers**

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. La part des variations de valeur des éléments couverts, qui est relative à la couverture de juste valeur, est également comptabilisée en résultat de la période.

La note 24 détaille les instruments financiers utilisés par le Groupe pour assurer la gestion du risque financier.

◆ **2.3.13. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert des risques et avantages ;
- Les transactions impliquant des prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de tables et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons et des commissions de change. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et hors service réparti au personnel.

◆ **2.3.14. Impôts différés et régime fiscal**

La Société des Bains de Mer réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- **Démarrage des travaux du projet de développement immobilier au cœur de Monte-Carlo et augmentation de capital**

Après promulgation de la loi n°931 prononçant la désaffectation, Avenue Princesse Alice, d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, la Société des Bains de Mer et l'Etat pourront procéder à l'échange de différentes parcelles dans les conditions approuvées lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 septembre dernier et la Société des Bains de Mer disposera de l'ensemble foncier permettant la réalisation du projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

Le bâtiment du Sporting d'Hiver sera remplacé par sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en faisant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seront ainsi créés 30% d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint James.

Fort de ce vote intervenu, la Société des Bains de Mer va pouvoir engager les premières phases du programme de travaux, tant au titre de ce projet immobilier de grande ampleur que pour ce qui concerne le projet de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris.

Conformément aux résolutions approuvées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires en date du 19 septembre, et afin de financer la réalisation des deux projets évoqués ci-dessus, la Société des Bains de Mer a prévu de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de 220 millions d'euros.

Cette augmentation de capital fera l'objet d'un prospectus, soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, décrivant l'ensemble de l'opération. Compte tenu des contraintes réglementaires applicables à une telle opération, la Société des Bains de Mer a prévu d'engager le processus de cette augmentation après la présente communication financière semestrielle, pour une réalisation effective dans le courant du mois de janvier 2015.

- **Participation dans BetClic Everest Group**

Il est rappelé que le Groupe détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de BetClic Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

BetClic Everest Group (BEG) est composé des entités suivantes :

- Les sociétés des sous-ensembles BetClic et Expekt, détenues en totalité ;
- Les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 65,06 % suite au rachat, en décembre 2013, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- Les sociétés du sous-ensemble Everest détenues en totalité.

Financement

Le montant total des avances en compte courant consenties par le Groupe envers BEG s'élève à 38 920 milliers d'euros au 30 septembre 2014 contre 53 920 milliers d'euros au 31 mars 2014. En effet, pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, les deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti à hauteur de 15 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est traduite dans les comptes du Groupe par une augmentation de 15 000 milliers d'euros de la valeur des titres BetClic Everest Group mis en équivalence, comme présenté dans l'annexe en note 6 sous la rubrique « Participations mises en équivalence », et par une diminution d'un même montant des Prêts et Avances en Compte Courant (rubrique « Autres actifs financiers »).

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre des accords conclus en mai 2009, il avait été réalisé une augmentation de capital en décembre 2011 par voie de compensation avec une fraction du prêt initial de 70 millions d'euros, le solde du prêt, soit 6 150 milliers d'euros, devant être remboursé suivant certaines modalités prévues par les accords. Au 30 septembre 2014, le Groupe détient toujours un prêt envers BEG à hauteur de 3 150 milliers d'euros.

Exploitation

La poursuite des actions engagées par BetClic Everest Group pour rationaliser ses coûts de fonctionnement et le développement des activités de paris sportifs permettent de dégager un résultat opérationnel mais également un résultat net positif de 1,9 million d'euros au semestre. Pour rappel, le résultat net présenté au 30 septembre 2013 s'affichait encore en déficit à hauteur de - 5,4 millions d'euros.

▪ **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Groupe a souhaité reconduire la mise en place de dispositifs de couverture contre le risque de variation du cours de l'action pour les 400 000 titres Wynn Resorts, Limited qu'il détenait encore.

Cette opération a été réalisée en deux phases :

- Une première vente à terme en juin 2013 portant sur 200 000 actions, qui garantissait un cours proche de 140 dollars pour la quotité précitée à l'échéance du contrat en avril 2014. Cette première opération a été complétée par une vente à terme de 20 millions de dollars pour garantir la parité entre euro et dollar US.
- Une nouvelle vente à terme en novembre 2013 portant sur les 200 000 actions restantes, qui garantissait un cours proche de 165 dollars à l'échéance en avril 2014. Cette seconde opération a été complétée par une vente à terme de 16 millions de dollars.

Dénouées à leur échéance en avril 2014, ces différentes opérations se sont traduites par l'encaissement de 43,9 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 38,8 millions d'euros qui impacte favorablement les comptes du premier semestre de l'exercice 2014/2015.

Les instruments de couverture comptabilisés au 31 mars 2014 ont été repris au dénouement des opérations, avec pour impact un produit de 1,4 million d'euros sur l'exercice 2014/2015.

Au 30 septembre 2014, le Groupe ne possède plus d'actions Wynn Resorts, Limited en portefeuille.

NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er avril 2013	142	30 287	718	1 129	32 134
Entrées de périmètre					
Acquisitions		414		-423	-9
Cessions / sorties d'actifs		-1 450	-109		-1 559
Valeur brute au 31 mars 2014	142	29 252	608	706	30 567
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2013	110	22 541	627		23 168
Entrées de périmètre					
Dotations aux Amortissement/dépréciation		1 775			1 775
Cessions / sorties d'actifs		-1 348	-109		-1 457
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2014	110	22 968	518		23 486
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	32	6 284	90	706	7 081
Valeur brute au 1er avril 2014	142	29 252	608	706	30 567
Entrées de périmètre					
Acquisitions		118		203	321
Cessions / sorties d'actifs					
Valeur brute au 30 septembre 2014	142	29 370	608	909	30 888
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2014	110	22 968	518		23 486
Entrées de périmètre					
Dotations aux amortissement/dépréciation		727			727
Cessions / sorties d'actifs					
Amortissement/dépr. au 30 septembre 2014	110	23 695	518		24 213
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	32	5 675	90	909	6 675

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets des dites filiales à la date d'acquisition.

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- L'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société des Bains de Mer en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007 ;
- Les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeur brute au 1er avril 2013	158 574	743 645	207 547	77 015	39 534	1 226 315
Entrées de périmètre et autres variations						
Acquisitions		8 813	3 352	4 530	63 985	80 679
Cessions / sorties d'actifs		-1 308	-4 438	-1 913	-297	-7 956
Valeur brute au 31 mars 2014	158 574	751 149	206 460	79 633	103 222	1 299 038
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2013	38 106	413 879	161 164	54 953		668 103
Entrées de périmètre et autres variations						
Dotations aux amortissements		29 707	13 752	6 711		50 170
Cessions / sorties d'actifs		-952	-4 229	-1 854		-7 035
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2014	38 106	442 634	170 687	59 810		711 238
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	120 467	308 515	35 773	19 823	103 222	587 800
Valeur brute au 1er avril 2014	158 574	751 149	206 460	79 633	103 222	1 299 038
Entrées de périmètre et autres variations (2)		-167		-2		-169
Acquisitions (1)		25 761	5 086	4 080	17 070	51 997
Cessions / sorties d'actifs		-3 654	-3 594	-618		-7 866
Valeur brute au 30 septembre 2014	158 574	773 089	207 952	83 093	120 293	1 343 000
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2014	38 106	442 634	170 687	59 810		711 238
Entrées de périmètre et autres variations (2)		-52		-1		-53
Dotations aux amortissements (3)		14 253	6 090	3 740		24 083
Cessions / sorties d'actifs		-2 897	-3 632	-565		-7 094
Amortissement/dépr. au 30 septembre 2014	38 106	453 938	173 145	62 984		728 174
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	120 467	319 150	34 807	20 109	120 293	614 826

- (1) Les acquisitions du semestre incluent notamment les travaux préparatoires relatifs au chantier du Sporting d'Hiver pour 12 millions d'euros, la poursuite de la construction des Pavillons des Boulingrins pour 9 millions d'euros, des Villas du Sporting pour 7 millions d'euros et du nouveau siège administratif pour 7,3 millions d'euros ainsi que la rénovation majeure des Thermes Marins pour 3,5 millions d'euros.
- (2) Les autres variations correspondent à l'impact de la modification de statut fiscal de l'établissement La Rascasse. Ce changement a permis la récupération de la TVA afférente (diminution de la valeur brute et diminution des amortissements cumulés).
- (3) L'engagement du plan de rénovation profonde de l'Hôtel de Paris dès la fin d'année 2014 a rendu nécessaire une révision du plan d'amortissement des actifs destinés à être remplacés ou détruits au moment des travaux. Au titre du premier semestre 2014/2015, une charge additionnelle d'amortissement a ainsi été constatée à hauteur de 2,2 millions d'euros (une charge additionnelle d'amortissement de 5,4 millions d'euros avait été constatée au titre de l'exercice 2013/2014).

a - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 30 septembre 2014, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10,3 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

b - Immobilisations en contrats de location-financement

Les informations relatives aux immobilisations en contrats de location-financement sont présentées en note 31 - Engagements de location.

NOTE 6 – PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE / ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS / ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (1)	Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (3)	Total Actifs financiers non courants	Actifs destinés à être cédés (4)
Valeur brute au 1er avril 2013	58 036	40 317	541	67 242	108 099	37 844
Acquisitions			31	661	693	0
Classification en actifs destinés à être cédés		-46 440			-46 440	46 440
Cessions			-8	-591	-599	-32 949
Reclassements						
Variation de valeur	-11 649	6 123			6 123	13 113
Valeur Brute au 31 mars 2014	46 386		564	67 312	67 876	64 447
Dépréciation au 1er avril 2013			359	10 680	11 039	
Dotations / reprise de dépréciation			27	10	37	
Dépréciations au 31 mars 2014			387	10 689	11 076	
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	46 386		177	56 623	56 800	64 447
Valeurs brutes au 1er avril 2014	46 386		564	67 312	67 876	64 447
Acquisitions			70	1 975	2 045	
Classification en actifs destinés à être cédés						
Cessions			-88	-118	-206	-65 853
Reclassements	15 000			-15 000	-15 000	
Variation de valeur	853					1 406
Valeurs brutes au 30 septembre 2014	62 240		545	54 169	54 714	
Dépréciations au 1er avril 2014			387	10 689	11 076	
Dotations / reprise de dépréciation			-12		-12	
Dépréciations au 30 septembre 2014			375	10 689	11 064	
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	62 240		170	43 480	43 650	0

(1) La rubrique "Participations mises en équivalence" correspond à la participation de 50 % détenue dans BetClic Everest Group.

Comme indiqué en note n°3, pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti à hauteur de 15 millions d'euros. L'augmentation de capital a été réalisée en juin 2014 pour un montant total de 30 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est traduite dans les comptes du Groupe par une augmentation de 15 000 milliers d'euros de la valeur des titres Betclic Everest Group mis en équivalence, comme présenté ci-dessus sous la rubrique « Participations mises en équivalence », et par une diminution d'un même montant des Prêts et Avances en Compte Courant (rubrique « Autres actifs financiers »).

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de cette participation dans les comptes du groupe.

en milliers d'euros	Exercice 2013/2014	1er Semestre 2014/2015
Valeur des titres en début de période	58 036	46 387
Quote-part de résultat net de la période	-3 847	912
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires (a) (principalement Puts et Calls sur Bet-At-Home et Everest)	-7 809	-89
- écarts de conversion	6	30
- augmentation de capital (b)		15 000
Variation de la période	-11 649	15 853
Valeur des titres en fin de période	46 387	62 240

(a) Les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires correspondent à l'incidence en capitaux des :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :

- Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :

- Lorsque le Groupe accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS32-IAS39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS28R et selon les recommandations de l'AMF.

(b) Cf. commentaire précédent au sujet de l'augmentation de capital, souscrite par compensation avec les prêts consentis par les deux actionnaires.

- Etats financiers résumés de BetClic Everest Group

L'information financière retenue au 30 septembre 2014 par le groupe S.B.M. retraitée des ajustements effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence se résume comme suit :

En milliers d'euros

Total Actif Non Courant	151 959
Total Actif Courant	73 537
<i>dont Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</i>	37 680
Total Passif Non Courant	129 548
<i>dont Dettes Financières</i>	106 433
Total Passif Courant	108 082
<i>dont Dettes Financières</i>	20 673

En milliers d'euros**Période du 1er avril au 30 septembre 2014**

Produits des activités ordinaires	88 471
Amortissements, Dépréciations et Provisions	-8 731
(Charges)/Produits d'intérêts	-986
(Charges)/Produits d'Impôts	-611
Résultat Net Part du Groupe	1 823
Autres Eléments du Résultat Global	-118
Résultat Global total	1 705

Pour cette période, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions et déduction des frais supportés dans le cadre des restructurations et des conventions avec les parties liées, est positif de 15,3 millions d'euros au lieu de 11,3 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice dernier.

La valeur de la participation mise en équivalence se présente ainsi :

Quote-part des capitaux propres détenue	Ecart d'acquisition (goodwill implicite)	Participation mise en équivalence
-13 931	76 171	62 240

- (2) La rubrique "actifs financiers disponibles à la vente" comprenait les titres Wynn Resorts qui avaient été reclassés en actifs destinés à être cédés à fin mars 2014 (voir § 4 ci-dessous).

(3) La rubrique "autres actifs financiers" comprend essentiellement :

- Les avances en compte courant consenties à Betcliv Everest Group, soit 38 920 milliers d'euros,
- Le solde, soit 3 150 milliers d'euros, de l'Avance en Compte Courant effectuée au bénéfice de BetClic Everest Group en juillet 2009 après un remboursement de 3 000 milliers d'euros effectué en mars 2014,
- Les avances en compte courant consenties à la société Monaco Sports Partenaires pour une valeur brute de 9 940 milliers d'euros, totalement dépréciées lors de l'exercice 2010/2011,
- Les titres et les créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 30 septembre 2014.

(4) La rubrique "actifs destinés à être cédés" est constituée au 31 mars 2014 des 400 000 titres Wynn Resorts qui avaient fait l'objet d'opérations de vente à terme initiées au cours de l'exercice 2013/2014. Le dénouement est intervenu en avril 2014, générant une plus-value de 38,8 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2014/2015 et un encaissement de 43,9 millions d'euros.

NOTE 7 – STOCKS

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2014	12 200
Dépréciation au 31 mars 2014	37
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	12 163
Valeur brute au 30 septembre 2014	11 818
Dépréciation au 30 septembre 2014	95
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	11 724

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

NOTE 8 – CLIENTS

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2014	72 048
Dépréciation au 31 mars 2014	34 160
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	37 888
Valeur brute au 30 septembre 2014	82 969
Dépréciation au 30 septembre 2014	38 601
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	44 368

Les créances concernent principalement le secteur jeux.

ANALYSE PAR ANCIENNETE	
Créances à moins de 6 mois	42 797
Créances entre 6 et 12 mois	6 463
Créances à plus d'un an	33 709
TOTAL VALEUR BRUTE au 30 septembre 2014	82 969

NOTE 9 – AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeur brute au 31 mars 2014	1 762	7 044	5 142	6 165	20 113
Dépréciation au 31 mars 2014			211		211
VALEURS NETTES au 31 mars 2014	1 762	7 044	4 931	6 165	19 902
Valeur brute au 30 septembre 2014	1 979	5 264	7 356	7 100	21 699
Dépréciation au 30 septembre 2014			192		192
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014	1 979	5 264	7 164	7 100	21 507

- (1) Comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA
- (2) Comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés (1)	Total
Valeur brute au 31 mars 2014		16	1 100	1 116
Dépréciation au 31 mars 2014				
VALEURS NETTES au 31 mars 2014		16	1 100	1 116
Valeur brute au 30 septembre 2014		11		11
Dépréciation au 30 septembre 2014				
VALEURS NETTES au 30 septembre 2014		11		11

- (1) correspond à la juste valeur - actif - des instruments dérivés (cf note n°24 Instruments financiers).

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement (1)		21 601
Disponibilités à terme et à vue (2)	24 733	31 332
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	24 733	52 933
Banques créditrices		-3 151
TOTAL TRESORERIE	24 733	49 782
(1) dont gain (perte) de juste valeur		2

(2) La totalité des montants présentés sous la rubrique « Disponibilités à terme et à vue » est constituée de disponibilités à vue pour les deux périodes présentées.

NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	40 181	20 120
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	165	300
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts	6 583	7 254
Juste valeur des instruments dérivés (2)	22 111	119
Soldes créditeurs de banque		3 151
TOTAL	69 041	30 944
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	64 654	26 508
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	4 387	4 437
Echéances à plus de cinq ans		
TOTAL	69 041	30 944

(1) voir tableau ci-dessous pour l'explication de cette variation.

(2) cf note n°24 Instruments financiers.

Pour assurer son financement, le Groupe dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. L'échéance finale de cette ligne de crédit est fin mars 2015 pour un encours maximum de 116 millions.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 5 ans à partir d'avril 2011. Ce dispositif est décrit en note n° 24 Instruments financiers.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 30 septembre 2014 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	116 000	20 000	96 000
Découverts confirmés	5 000	3 151	1 849
TOTAL	121 000	23 151	97 849
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	121 000	23 151	97 849
Échéances de un à cinq ans			
Échéances à plus de cinq ans			

NOTE 13 – AVANTAGES DU PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2014	Charge de la période	Versements	Ecarts actuariels et autres	30 septembre 2014
Indemnités de départ	16 210	699	-776	2 573	18 705
Engagements de retraite	15 703	214	-544	913	16 285
Médailles du travail	158	9	-8	-1	159
TOTAL	32 071	921	-1 328	3 485	35 148

Le Groupe provisionne suivant les dispositions de la norme IAS 19 révisée (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables. Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les hypothèses actuarielles retenues au 30 septembre 2014 sont :

- Age moyen de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de revalorisation : salaires 3,0 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- Probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut
- Taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice Reuters correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 15 ans (2,15%).
- Tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	32 071
Coût des services rendus	482
Charge d'intérêt	439
Prestations versées	-1 328
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice et autres	3 485
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (COMPTABILISE AU BILAN)	35 148
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à l'ouverture	9 502
(Gains) / Pertes actuariels reconnus sur l'exercice en capitaux propres	3 485
Solde des écarts actuariels reconnus en capitaux propres à la clôture	12 987

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
Coût des services rendus	482
Charge d'intérêt	439
CHARGE DE L'EXERCICE	921

Analyse de la sensibilité de la provision aux variations de taux d'actualisation :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	35 148
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation minoré de 0,5 %	37 092
Ecart	1 944
% de variation	6%
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE avec taux d'actualisation majoré de 0,5 %	33 377
Ecart	-1 772
% de variation	-5%

Analyse de la constitution des écarts actuariels :

en milliers d'euros	1er semestre 2014/2015
(Gains) / Pertes actuariels générés sur l'exercice	3 485
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses démographiques	1 486
dont (Gains) / Pertes actuariels liés aux hypothèses financières	1 998

NOTE 14 – PROVISIONS

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2014/2015, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2014
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT						
Litiges	450	460		-238	722	1 394
Autres risques	515	55	-17		451	1 005
Charges						
TOTAL	965	515	-17	-238	1 173	2 399

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours du premier semestre de l'exercice 2014/2015, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassement et autres variations	30 septembre 2014
PROVISIONS A CARACTERE COURANT						
Litiges	1 185		-15	-32	-760	378
Autres risques	2 012	159	-860	-442	-413	456
Charges	3 000		-3 000			
TOTAL	6 196	159	-3 875	-474	-1 173	834

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

La reprise de 3 millions d'euros présentée sous la rubrique "Provision pour charges" correspond à la provision constituée au titre du plan pour l'Emploi programmé dans le cadre de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris. Cette provision a été reclassée en charge à payer sur le semestre.

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
Produits constatés d'avance à plus d'un an	66 397	66 610
Subvention d'investissement	8 671	7 627
TOTAL	75 068	74 237

La rubrique "produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 349 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours du premier semestre de l'exercice 2014/2015.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 8 322 milliers d'euros se décompose en :

- 695 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique "Autres créditeurs - compte de régularisation"
- 7 627 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2015/2016 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

NOTE 16 – FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
Dettes fournisseurs	15 663	12 317
Factures non parvenues	10 040	16 874
TOTAL	25 703	29 191

NOTE 17 – AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
Avances et acomptes reçus	38 009	29 894
Dettes fiscales et sociales (1)	84 560	93 875
Autres dettes d'exploitation (2)	7 571	10 315
Dettes sur immobilisations	8 590	5 076
Autres dettes	4 852	3 658
Comptes de régularisation	6 971	7 312
TOTAL	150 553	150 131

(1) Le niveau des dettes fiscales et sociales est plus élevé au 30 septembre 2014 qu'au 31 mars précédent en raison du fort niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale. Par ailleurs, le poste comprend une charge à payer de 4,3 millions d'euros au titre du plan pour l'Emploi programmé dans le cadre de la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris.

(2) Le niveau des autres dettes d'exploitation est plus élevé au 30 septembre 2014 qu'au 31 mars précédent en raison du fort niveau d'activité enregistré au cours de la saison estivale.

Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 18 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE			
Secteur jeux	207 883	121 611	131 701
Secteur hôtelier	237 437	172 772	166 394
Secteur locatif	26 141	13 508	13 983
Autres	14 711	9 884	10 333
Cessions internes	-13 660	-8 314	-8 518
TOTAL	472 512	309 461	313 893

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	144 692	79 574	82 763
Charges sociales et autres charges assimilées	71 241	38 006	36 932
Avantages du personnel (1)	1 865	1 182	921
TOTAL	217 799	118 762	120 616

(1) Indemnités de départ, engagements de retraite, médailles du travail.

NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT			
Pertes sur créances irrécouvrables	-2 430	-181	-51
Reprises de provisions antérieurement constituées	5 512	1 041	1 066
Provisions pour dépréciation constatées sur la période	-6 961	-3 653	-2 806
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	-3 879	-2 792	-1 792
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS			
Produits de cession	246	201	52
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-921	-378	-771
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-675	-177	-720
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	837	490	349
AUTRES PRODUITS	1 473	1 163	257
AUTRES CHARGES	-5 157	-3 646	-2 495
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	-7 402	-4 962	-4 401

NOTE 21 – RESULTAT OPERATIONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteur jeux	5 883	8 200	15 568
Secteur hôtelier	-1 004	29 075	27 761
Secteur locatif	17 552	9 023	10 025
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-34 189	-16 307	-13 762
TOTAL	-11 758	29 991	39 592

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables. La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 25 – Informations sectorielles.

NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Produits perçus	15	153	10
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement		1	2
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	15	153	12
Charges et intérêts versés	-1 372	-320	-430
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	1 040	329	469
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-332	9	39
Différences de change	64	33	-19
Résultat sur dérivés de change			
Variation juste valeur des instruments dérivés de change	1 100	713	-1 100
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente (1)	32 949	32 949	38 822
Dividendes perçus	1 478	426	
Variation juste valeur des actifs financiers et dérivés actions	-2 506	-807	2 506
Autres	145	-560	219
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	33 231	32 755	40 428

(1) correspond aux plus-values réalisées sur les ventes à terme de 400 000 actions Wynn Resorts, Limited., opération dénouée en avril 2014.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 23 – EFFECTIFS

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Cadres	623	625	644
Agents de maîtrise	181	184	181
Employés	3 332	3 628	3 636
TOTAL	4 137	4 436	4 461

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les rubriques "Autres actifs financiers" et "Autres passifs financiers" avec une distinction courant / non courant suivant leur échéance. Les principes comptables afférents à ces instruments sont décrits en note annexe n° 2.3.12.

◆ *Instruments de taux*

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ *Instruments de change*

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change. Le risque de change bilantiel au 31 mars 2014 portait essentiellement sur la participation de 400 000 titres détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. En relation avec la vente à terme de ces actions, le Groupe avait souscrit en 2013 des instruments dérivés de change, de type ventes à terme, portant sur 36 millions de dollars. Ces instruments sont arrivés à échéance en avril 2014, simultanément avec la vente à terme des titres Wynn Resort, Limited.

◆ *Instruments de titre*

Les instruments financiers dérivés d'actions souscrit, courant 2013 avec la vente à terme de 400 000 actions Wynn Resorts, Ltd ont été dénoués dans les premiers jours de l'exercice 2014/2015 simultanément avec les instruments dérivés de change.

- *Juste valeur des instruments financiers*

La juste valeur des instruments financiers souscrits par le Groupe s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 sept 2014
Instruments de change	1 100	
Instruments de taux	(588)	(119)
Instruments sur titres	(21 523)	
TOTAL	(21 011)	(119)

NOTE 25 – INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe a identifié quatre secteurs d'activité :

- Le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino du Café de Paris, au Sun Casino, au Sporting d'été sur la presqu'île du Larvotto, au Bay Casino ainsi qu'à la Rascasse. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco. Le secteur jeux a également repris l'exploitation des points de restauration des casinos depuis le 1er juin 2014. L'impact de ce reclassement n'est pas significatif.
- Le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel, le Café de Paris, le Sporting d'été, le Sporting d'hiver, les Thermes Marins de Monte-Carlo, le Méridien Beach Plaza, le Casino de Monte-Carlo et le Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français. Depuis le 1er juin 2014, les points de restauration des casinos sont sous le contrôle du secteur jeux. Les recettes ne sont donc plus dans le secteur hôtelier. L'impact de ce reclassement n'est pas significatif.
- Le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, et les locations des Villas du Sporting et de la Vigie, ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.
- Le secteur Autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis". Il s'agit à la fois d'éléments :

- A caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- A caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

◆ **Produits des activités ordinaires par secteur**

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
1er semestre 2013/2014	Produits avant éliminations intra-groupe	121 611	172 773	13 508	9 883	317 775
	Opérations intra-groupe	0	-8 272		-42	-8 314
	Produits des activités ordinaires	121 611	164 501	13 508	9 841	309 461
1er semestre 2014/2015	Produits avant éliminations intra-groupe	131 701	166 394	13 983	10 333	322 410
	Opérations intra-groupe	-1 189	-7 288		-41	-8 518
	Produits des activités ordinaires	130 512	159 106	13 983	10 291	313 893
variation n/n-1	montant	8 901	-5 395	475	450	4 431
variation n/n-1	%	7,3%	-3,3%	3,5%	4,6%	1,4%

◆ **Résultat opérationnel par secteur**

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS							
1er semestre 2013/2014		12 555	47 350	11 817	1 949	-16 402	57 269
1er semestre 2014/2015		19 524	44 289	12 285	3 556	-15 252	64 403
variation n/n-1	montant	6 969	-3 061	468	1 607	1 150	7 134
AMORTISSEMENTS							
1er semestre 2013/2014		-4 355	-18 274	-2 794	-422	-1 433	-27 278
1er semestre 2014/2015		-3 956	-16 528	-2 261	-522	-1 544	-24 811
variation n/n-1	montant	399	1 746	533	-100	-111	2 467
RESULTAT OPERATIONNEL							
1er semestre 2013/2014		8 200	29 075	9 023	1 527	-17 834	29 991
1er semestre 2014/2015		15 568	27 761	10 025	3 034	-16 796	39 592
variation n/n-1	montant	7 368	-1 314	1 002	1 507	1 038	9 601

◆ *Immobilisations corporelles et incorporelles par secteur*

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES						
au 31 mars 2014	54 394	316 037	182 510	11 305	30 636	594 881
au 30 septembre 2014	52 339	311 062	208 453	11 629	38 018	621 501
variation du semestre	-2 054	-4 975	25 943	324	7 382	26 620
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2013/2014	1 376	19 349	50 297	2 362	7 288	80 671
1er semestre 2014/2015	2 338	11 031	28 836	819	9 292	52 317

NOTE 26 – RESULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTIONS

	31 mars 2014	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	18 160 490	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)	0,95	3,30	4,45
Résultat net dilué par action (en euros)	0,95	3,30	4,45

NOTE 27 – ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2013/2014	1er Semestre 2013/2014	1er Semestre 2014/2015
Variation de besoin en fonds de roulement			
Stocks	1 172	942	439
Clients	805	-16 433	-6 480
Fournisseurs	-3 839	790	3 488
Autres créances et dettes	23 871	10 874	1 003
Diminution/(Augmentation) du BFR lié à l'activité	22 009	-3 827	-1 550

NOTE 28 – PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 69,1 % du capital de la Société des Bains de Mer au 30 septembre 2014, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de la dite société et les relations avec BetClic Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

- *Relations avec l'Etat monégasque*

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder par l'Etat monégasque le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- Redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 20 853 milliers d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2014/2015. Conformément au cahier des charges, le taux de redevance a été porté de 13 à 15% à compter du 1^{er} avril 2012.
- Contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 4 463 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2013/2014 ;
- Participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 525 milliers d'euros au titre du premier semestre de l'exercice 2014/2015 ;
- Domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- Recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, a succédé à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

- *Relations avec des sociétés liées*

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Banque J. Safra (Monaco) S.A., la Société des Vins de Fontfroide, la Société PGL Conseil et la société Arcos Investissement.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

- **Relations avec Betclit Everest Group**

A été mis en place un contrat de licence qui permet au groupe Betclit Everest Group de tirer profit, dans le domaine des jeux en ligne, de la notoriété et du prestige des marques et noms de domaine détenus par le Groupe S.B.M.

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe a par ailleurs participé au financement de Betclit Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent 38,9 millions d'euros au 30 septembre 2014.

- **Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion**

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 369 milliers d'euros au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2014/2015.

	30 septembre 2013	30 septembre 2014
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	263	263
Tantièmes		
Jetons de présence	89	106
TOTAL	352	369

Les charges patronales sur les rémunérations versées représentent un montant estimé de 19 milliers d'euros au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2014/2015.

NOTE 29 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les informations présentées ci-après excluent les engagements de location, qui sont décrits distinctement en note 31.

en milliers d'euros	31 mars 2014	30 septembre 2014
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	71 190	75 214
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	166	197
Avals, cautions et garanties (2)	63 439	70 862
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	90 576	99 583
Autres commandes fermes (4)	18 142	11 726
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	81 000	97 849

- (1) Les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à Betclit Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.
- (2) Les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.
- (3) Engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

- (4) Commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à BetClic Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 75,2 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- En août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 30 septembre 2014 un engagement maximum de 10 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- En septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2014 un engagement maximum de 13,7 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- En septembre 2014, la mise en place de deux crédits remboursables sur quatre ans, l'un de 10,75 millions d'euros et l'autre de 3,75 millions d'euros, constituant globalement au 30 septembre 2014 un engagement maximum de 14,5 millions d'euros.

Les engagements reçus relatifs à BetClic Everest Group s'élèvent à 45,5 millions d'euros et sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov – s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à BetClic Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- A hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 24 000 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,
- A hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 13 500 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011,
- A hauteur de 8 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 8 000 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2014.

Les autres engagements reçus comprennent des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, BetClic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 32 millions d'euros au 30 septembre 2014, leur remboursement est garanti à 100% par chacun des actionnaires de BetClic Everest Group et un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande, adossé à des nantissements croisés de 29 333 titres BetClic Everest Group, permet de réduire la garantie à première demande donnée à 50 % des obligations de paiements de la filiale emprunteuse, Mangas BAH.

Détail des autres engagements et garanties donnés et reçus :

Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Le contrat de location-gérance de l'hôtel Méridien Beach Plaza en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non renouvellement, correspondant à 45 % de 75% de la valeur nette comptable des biens non amortis repris à Starman Bermuda (ancien gérant) et à 45% de la valeur nette comptable des biens non amortis acquis par la Société Hôtelière du Larvotto.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

NOTE 30 – ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 29.

a) Obligations contractuelles

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE Obligations d'achat irrévocables	111 309	45 205	66 096	8
TOTAL	111 309	45 205	66 096	8

b) Autres engagements

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES Garanties et cautions données	75 214	11 505	31 709	32 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	75 214	11 505	31 709	32 000
ENGAGEMENTS RECUS Garanties et cautions reçues	71 059	1 279	47 531	22 249
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	71 059	1 279	47 531	22 249
ENGAGEMENTS RECIPROQUES Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	97 849	97 849		
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	97 849	97 849	0	0

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

- *Immobilisations en contrats de location-financement*

Au 30 septembre 2014, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 292 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 154 milliers d'euros au 31 mars 2014. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location financement se présente comme suit au 30 septembre 2014 :

- Dettes à moins d'un an	165 milliers d'euros
- Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	158 milliers d'euros
- Dettes à plus de cinq ans	néant
- Total des paiements actualisés	323 milliers d'euros

- *Locations simples*

Au 30 septembre 2014, les montants des paiements futurs minimaux actualisés à payer au titre des contrats de location simple sont :

- Dettes à moins d'un an	7 179 milliers d'euros
- Dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	38 405 milliers d'euros
- Dettes à plus de cinq ans	23 155 milliers d'euros
- Total des paiements actualisés	68 739 milliers d'euros

Ces locations concernent essentiellement du matériel d'exploitation, des logements sociaux, et les engagements à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

**10.2. RAPPORT DE L'AUDITEUR CONTRACTUEL ET DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES
SEMESTRIELS CONSOLIDES**

Deloitte & Associés

185, avenue Charles De Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Louis VIALE

12 avenue de Fontvieille
98000 Principauté de Monaco

André Garino

2, rue de la Lùjerneta
98000 Principauté de Monaco

**SOCIETE DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS
A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des
Commissaires aux Comptes sur l’information
financière semestrielle 2014**

Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2014

**SOCIETE DES BAINS DE MER ET DU
CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

Société Anonyme

Place du Casino Monte-Carlo
MC 98000 – Principauté de Monaco

**Rapport de l’Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes
sur l’information financière semestrielle 2014**
Période du 1^{er} avril au 30 septembre 2014

Aux Actionnaires,

En application de l’article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l’examen limité des comptes semestriels consolidés de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, relatifs à la période du 1er avril au 30 septembre 2014, tels qu’ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d’activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d’Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d’exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale 2410 de l’IAASB relative à l’examen limité d’informations financières intermédiaires effectué par l’auditeur de l’entité. Un examen limité consiste essentiellement à s’entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d’audit. En conséquence, l’assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d’anomalies significatives obtenue dans le cadre d’un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d’un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n’avons pas relevé d’anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l’image fidèle qu’ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 27 novembre 2014

L'Auditeur contractuel

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Louis VIALE

André GARINO

François-Xavier AMEYE

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

L'Assemblée Générale en la forme extraordinaire de la Société du 19 septembre 2014, sous réserve de l'approbation du Gouvernement Princier lequel a fait l'objet d'un Arrêté Ministériel n°2014-581 du 9 octobre 2014, a **approuvé** :

➤ dans sa **deuxième résolution, la suppression de l'intérêt statutaire annuel** de un centime d'euro par action. En conséquence, les articles **5, 45 et 46** des statuts, ci-après nommés, sont modifiés comme suit :

○ Article 5 : « *Le capital social est de dix-huit millions cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix euros, divisé en dix-huit millions cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix actions de un euro dont chacune donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social* »

○ Article 45 : le premier alinéa de l'article 45 faisant référence au paiement de l'intérêt statutaire sera abrogé

○ Article 46 : « *Tous dividendes qui n'ont pas été réclamés pendant cinq ans à partir de leur exigibilité sont prescrits et, par suite, acquis à la société* »

En effet, l'article 5 des statuts de la Société disposait que chaque action qui donnait droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social, donnait également droit à un intérêt annuel d'un (1) centime d'euro. Le paiement de l'intérêt statutaire avait lieu chaque année (article 45 des statuts) à la suite de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant approuvé la résolution d'affectation des résultats. Tout intérêt qui n'avait pas été réclamé pendant cinq ans à partir de son exigibilité était prescrit et, par suite, acquis à la Société.

L'intérêt statutaire, auquel se référaient les articles 5, 45 et 46 des statuts, résultait de dispositions anciennes qui n'étaient plus reflétées dans les statuts de sociétés anonymes, notamment cotées.

En France, une telle clause est réputée non écrite. La société des Bains de Mer, cotée sur le marché français, souhaitait mettre en harmonie ses statuts avec les pratiques des autres sociétés.

De plus, le traitement de l'intérêt statutaire et son paiement pouvaient engendrer des frais plus importants que le montant lui-même de 1 centime d'euro par action.

➤ dans sa **troisième résolution, la participation aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence ou télécommunication**. En conséquence, il est rajouté à l'article **15** des statuts un deuxième alinéa comme suit :

○ « *Les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par des moyens de visioconférence ou de télécommunication* »

L'article 15 des statuts disposait qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les membres du Conseil pouvaient se faire représenter par un membre présent mais seulement pour un ou plusieurs objets spécifiés et figurant à l'ordre du jour.

L'évolution des techniques modernes permet, aujourd'hui, la participation à des réunions à distance et dans des conditions aisées et techniquement fiables, assurant l'expression des délibérations collectives par le Conseil d'Administration.

Afin d'éviter d'avoir recours au formalisme plus lourd de la représentation lorsqu'un ou plusieurs Administrateurs ne pouvaient se déplacer, il était utile de prévoir que ces derniers puissent participer aux réunions du Conseil d'Administration par visioconférence ou télécommunication.

➤ dans sa **quatrième résolution, l'introduction du vote par correspondance des actionnaires**. En conséquence, l'article **30** des statuts est modifié comme suit :

○ « *Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'Assemblée. La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le Conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* »

La Société a souhaité élargir la participation des Actionnaires aux Assemblées, en introduisant la possibilité de vote par correspondance.

L'article 30 des statuts prévoyait que tout actionnaire pouvait se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, mais cette disposition ne lui permettait pas de disposer d'une entière liberté de vote pour chaque résolution.

En complément à l'élargissement de la participation des Actionnaires aux Assemblées, l'instauration du vote par correspondance donnera, à tous les actionnaires ne pouvant être physiquement présents, la possibilité d'exprimer un vote favorable, défavorable ou d'abstention pour chacune des résolutions soumises à l'Assemblée Générale. La possibilité de se faire représenter sera maintenue dans les statuts.

12. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

12.1. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- L'acte constitutif et les statuts de la Société au siège administratif de la Société (8 rue du Gabian – Monaco)
- Le Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 juillet 2014 sous le numéro R. 14-049, la présente actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2015 conformément à l'article 212-13 IV de son règlement général, ainsi que les informations financières historiques de la Société et de ses Filiales pour chacun des exercices clos au 31 mars 2013 et au 31 mars 2014 ainsi que pour les semestres correspondants sont consultables au siège de la Société, sur le site de l'AMF ou sur le site www.montecarlosbm.com

12.2. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

YVES DE TOYTOT
Directeur Général Adjoint Finances
Place du Casino
MC 98000
Principauté de Monaco
Tél. (Monaco) : + 377 98.06.61.25
Tél. (France) : 04.93.28.66.56

13. TABLEAU DE CONCORDANCE DE L'ACTUALISATION

Sommaire Document de Référence	Informations	Pages du Document de Référence	Pages de l'Actualisation
1	Personnes Responsables	10-11	5-7
1.1	Responsable de l'Actualisation du Document de Référence et du Rapport Financier Semestriel	10	6
1.2	Attestation du Responsable de l'Actualisation du Document de Référence et du Rapport Financier Semestriel	10	6
1.3	Responsable de l'Information Financière	11	7
2	Responsable du Contrôle des Comptes	12-13	8-10
3	Informations Financières Sélectionnées	14-18	11-16
4	Facteurs de Risques	20-30	17-20
4.1	Risques relatifs au secteur d'activité du Groupe S.B.M.	20-21	N/A
4.2	Risques spécifiques aux activités du Groupe S.B.M.	22-25	18-19
4.3	Risques relatifs à Betclic Everest Group (BEG)	26-28	N/A
4.4	Risques relatifs au Groupe S.B.M.	28	N/A
4.5	Risques de Marché	29	19-20
4.6	Dispositif de Gestion des Risques	30	N/A
5	Informations concernant l'Emetteur	33-39	N/A
5.1	Histoire et Evolution de la Société	34	N/A
5.2	Investissements	35-39	N/A
6	Aperçu des Activités	41-46	N/A
6.1	Présentation Générale du Groupe S.B.M.	42	N/A
6.2	Atouts Concurrentiels et Stratégie	42-46	N/A
6.3	Principaux Marchés et Secteurs d'Activité	46-55	N/A
6.4	Contexte Réglementaire	55-60	N/A
7	Organigramme	61-63	N/A
7.1	Présentation du Groupe S.B.M.	62	N/A
7.2	Relations entre la Société Mère et ses Filiales	63	N/A
8	Propriétés Immobilières et	65-83	21-23

	Equipements		
8.1	Immobilisations Corporelles Importantes et Existantes ou Planifiées	66-67	21-23
8.2	Impact environnemental de l'Activité du Groupe S.B.M.	68-75	N/A
8.3	Domaine Sociétal	75-77	N/A
8.4	Note Méthodologique sur le Diagnostic R.S.E. pour l'Exercice 2013/2014	78-80	N/A
8.5	Rapport de l'Auditeur Contractuel sur les Informations R.S.E.	81-83	N/A
9	Examen de la Situation Financière et du Résultat	85-110	N/A
9.1	Présentation des résultats de l'exercice 2013/2014	86-99	N/A
9.2	Comparaison des Résultats du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2012 et 31 mars 2013	100-105	N/A
9.3	Comparaison des résultats du Groupe pour les exercices clos les 31 mars 2011 et 31 mars 2012	106-110	N/A
N/A	Rapport semestriel d'activité des comptes consolidés au 30 septembre 2014	N/A	24-28
10	Trésorerie et Capitaux	111-117	29-34
10.1	Flux de Trésorerie du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2012, 2013 et 2014	112-115	N/A
10.2	Sources de Financement	115-116	30
10.3	Engagements donnés hors bilan et engagements contractuels	116	31
10.4	Autres informations	117	32
	Informations concernant toutes restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte sur les opérations	117	32
N/A	Flux de trésorerie du Groupe pour les semestres clos les 30 septembre 2013 et 30 septembre 2014	N/A	33-34

11	Recherche et Développement, Brevets et Licences (Marques)	118-119	N/A
12	Informations sur les Tendances – Perspectives d'Activité	120-121	N/A
13	Prévisions ou Estimations du Bénéfice	122	N/A
N/A	Evènements récents – Communiqués de Presse	N/A	35-51
14	Organes d'Administration, de Direction et Direction Générale	123-130	52-55
14.1	Gouvernement d'Entreprise	124-129	52.55
14.2	Conflits d'Intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale	130	N/A
15	Rémunérations et Avantages	131-134	N/A
15.1	Montant de la Rémunération versée et des Avantages en Nature octroyés	132-134	N/A
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	134	N/A
16	Fonctionnement des Organes d'Administration et de Direction	135-144	N/A
16.1	Date d'expiration du mandat actuel des Organes d'Administration et de Direction	136	N/A
16.2	Informations sur les contrats de services liant les Membres des Organes d'Administration et de Direction	136	N/A
16.3	Principe de délégation du Conseil d'Administration	137	N/A
16.4	Informations sur Commissions du Conseil d'Administration	137-138	N/A
16.5	Gouvernement d'Entreprise	138-144	N/A
17	Salariés	145- 152	
17.1	Informations Sociales	146-149	N/A
17.2	Participation des Salariés Actionnariat des Salariés	150	N/A
17.3	Note Méthodologique sur le diagnostic R.S.E. de la S.B.M. pour l'exercice 2013/2014	151-152	N/A
18	Principaux Actionnaires	153-155	N/A
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	154	N/A
18.2	Droit de vote double	154	N/A
18.3	Limitation des droits de vote	154	N/A

18.4	Autocontrôle	154	N/A
18.5	Evolution de la répartition du capital au cours des trois dernières années	155	N/A
19	Opérations avec les apparentés	156-157	N/A
20	Informations Financières Concernant le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats de la Société	159-277	56-100
N/A	Informations Financières Intermédiaires et Autres	N/A	56-96
N/A	Comptes semestriels consolidés	N/A	56-96
N/A	Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur les comptes Semestriels consolidés	N/A	97-100
20.1	Informations financières historiques	160	N/A
20.2	Informations financières proforma	160	N/A
20.3	Etats Financiers	161-267	N/A
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	268-274	N/A
20.5	Dates des dernières informations financières	275	N/A
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	276	N/A
20.7	Politique de versement de l'intérêt statutaire et de distribution des dividendes	276	N/A
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	276	N/A
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	276	N/A
20.10	Honoraires versés l'auditeur contractuel et aux commissaires aux comptes	277	N/A
21	Informations Complémentaires	279-284	101-103
21.1	Capital Social	280	N/A
21.2	Actes constitutifs et Statuts	281-284	102-103
22	Contrats Importants	285-288	N/A
22.1	Cahier des Charges du 21 mars 2003 consenti par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince Souverain	286-288	N/A
22.2	Autres Contrats	288	N/A
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	289	N/A

24	Documents Accessibles au Public	290-291	104-105
24.1	Actes Constitutifs et Statuts	291	105
24.2	Responsable de l'Information	291	105
24.3	Calendrier des publications à venir	291	N/A
25	Informations sur les participations	292	N/A
N/A	Tableau de Concordance de l'Actualisation	N/A	106-111
26	Tableau de Concordance avec les informations requises par le rapport financier et le RSE	293-296	N/A
26.1	Table de concordance avec les informations requises par le rapport financier annuel	294	N/A
26.2	Table de concordance avec les informations requises pr l'article 225 de la loi française Grenelle II que le groupe SBM applique volontairement	295-296	N/A

Le tableau de concordance ci-dessous fait le lien avec le rapport financier au 30 septembre 2014

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

-	Rapport semestriel d'activité	
	▪ Principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice	Pages 3 à 5
	▪ Principaux risques et incertitudes	Page 6
	▪ Principales transactions intervenues entre parties liées	Page 6
-	Etats financiers consolidés	Pages 7 à 42
-	Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes sur l'information financière du 1 ^{er} semestre 2014/2015	Pages 43 à 45
-	Attestation du responsable	Page 46

MONTE·CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

**SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS À MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco (S.B.M.)
Société anonyme au capital de 18 160 490 euros
Siège social : Place du Casino – MC 98000 MONACO
Siège administratif : 8, rue du Gabian – BP 139 – MC 98000 MONACO
RCI Principauté de Monaco 56S00523